



Nations Unies Commission économique pour l'Afrique

Bureau Sous-Régional pour l'Afrique de l'Ouest

Vingt-deuxième Session du Comité Intergouvernemental de
Hauts fonctionnaires et d'Experts (22^{ème} CIE)
Robertsfield (Libéria)

8-10 Mai 2019

ECA/WA/ICE/22/04a

Distribution : limitée

27 avril 2019

Document : Français

Original : Français

RAPPORT 2019

**Suivi des progrès accomplis en Afrique de l'Ouest vers la réalisation des
Objectifs de développement durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Union
Africaine**

Version complète provisoire

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	II
LISTE DES FIGURES.....	II
LISTE DES Tableaux.....	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS	V
1. INTRODUCTION	1
2. METHODOLOGIE, SOURCES DES DONNEES ET LIMITES.....	1
3. PROGRES ACCOMPLIS VERS L'ACCELERATION DE L'ATTEINTE DES ODD ET DES OBJECTIFS DE L'AGENDA 2063.....	3
4. Nouveaux développements dans le processus de mise en œuvre des agendas 2030 et 2063 49	
4.1. Cohérence entre l'agenda 2030 de développement durable et l'agenda 2063 de l'Union Africaine.....	49
4.2. Cadre de coopération entre l'Union Africaine et les Nations Unies	51
4.3. Mécanisme d'Examen Nationaux Volontaires (ENVs)	51
4.4. Initiatives du champion pour la mise en Œuvre de l'agenda 2063	52
4.5. Outils intégrés d'appropriation et du suivi-évaluation de la mise en œuvre des agendas 2030 et 2063	53
4.6. Evaluation des capacités statistiques et organisationnelles des pays pour le suivi et l'évaluation des deux agendas	54
4.7. Forum régional africain pour le développement durable	55
5. DEFIS MAJEURS DES SYSTEMES DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE NATIONAUX ET DU FINANCEMENT POUR LE SUIVI-EVALUATION DES ODD	55
5.1. Défis relatifs aux <i>systèmes statistiques nationaux</i>	56
5.2. Défis relatifs aux systèmes nationaux de planification et de suivi évaluation des politiques publiques	57
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES.	57
REFERENCES	59

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Proportion de la population vivant avec moins de 1,90 dollar des E.U par jour, 2002 et 2015, pourcentage	4
Figure 2 : Proportion de population de 15 ans et plus employée vivant avec moins de 1,9 dollars de E.U. par jour ; 2011, 2015 et 2017 ; en pourcentage.....	4
Figure 3: Prévalence de la sous-alimentation dans les pays d'Afrique de l'Ouest (2000,2010,2016)	7
Figure 4: Prévalence du retard de croissance chez l'enfant de moins de 5 ans dans les pays d'Afrique de l'Ouest en 2012 et 2017	8
Figure 5 : Evolution des taux de mortalité maternelle dans les pays de la CEDEAO entre 2000 et 2015 ; en cas décès pour 100000 naissances vivantes.....	9
Figure 6 : Evolution des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans les pays de la CEDEAO de 2000, 2015 et 2017 ; cas de décès pour 1000 naissances vivantes.....	10
Figure 7 : Proportion d'enfants ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en lecture en 2e ou 3e année d'études dans les pays d'Afrique de l'Ouest, hommes et femmes (2013-2016).....	13
Figure 8 : Proportion d'enfants ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en mathématiques en 2e ou 3e année d'études dans les pays d'Afrique de l'Ouest, hommes et femmes (2013-2016), en pourcentage	13

Figure 9 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial dans les pays d'Afrique de l'Ouest, 2010-2017, en pourcentage	14
Figure 10 : <i>Prévalence du mariage des enfants, pourcentage, 2017</i>	15
Figure 11 : Proportion de filles et de femmes de 15 à 49 ans ayant subi des mutilations génitales féminines, 2004-2017 (pourcentage).....	17
Figure 12: <i>Proportion des femmes qui siègent au Parlement, 2000, 2010 et 2018</i>	17
Figure 13 : Proportion de la population totale ayant accès à l'eau potable ; 2002, 2012 et 2015 (pourcentage)	19
Figure 14: Proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre en 2000, 2010 et 2015 (pourcentage)	20
Figure 15 : Proportion de la population disposant d'installations de lavage des mains, 2010-2015 (pourcentage)	20
Figure 16 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité, par lieu de résidence et total de la population, 2000-2016 (pourcentage)	22
Figure 17 : Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie ; 2000 et 2015 ; pourcentage	23
Figure 18 : PIB par habitant aux cours constants de 2010 en dollars US.....	25
Figure 19 : Croissance du PIB réel par habitant (pourcentage)	25
Figure 20 : Taux de croissance annuel du PIB réel par travailleur	26
Figure 21 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB, pourcentage 2000, 2016 et 2017	27
Figure 22 : Emploi dans l'industrie, en proportion de l'emploi total, pourcentage, 2000, 2017 et 2018.....	28
Figure 23 : Part de revenu des 40 pour cent de la population les plus pauvres ; 2003 et 2015 ; pourcentage.....	30
Figure 24 : Coûts moyen des envois de fonds en proportion du montant transféré.....	31
Figure 25 : Proportion de la population vivant en zones urbaines, 2015 (pourcentage).....	33
Figure 26 : <i>Proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, les quartiers informels et les logements inadéquats</i>	34
Figure 27: Taux de communication des données pour les Conventions de Stockholm, de Bâle et de Rotterdam dans le pays de la CEDEAO de 2010-2014 (pourcentage)	37
Figure 28 : Couverture des zones protégées par rapport aux zones marines, 2018 (pourcentage)	38
Figure 29 : Variation de la proportion de la superficie du couvert forestier par rapport à la superficie totale des terres, entre 1990 et 2015 (en point pourcentage).....	40
Figure 30 : Indice de la Liste rouge.....	40
Figure 31 : Nombre de victimes d'homicide volontaire ; nombre de 2010 et 2015	42
Figure 32 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, pourcentage, en 2015 et 2016	44
Figure 33 : Recettes publiques totales hors don, en pourcentage du PIB	46
Figure 34 : Aide publique au développement net reçue, pourcentage du revenu national brut, 2000, 2016 et 2017	47
Figure 35 : Flux des envois des fonds des migrants à destination des pays à revenu intermédiaire et à revenu faible de 1990 -2019, en milliards de dollars.....	48
Figure 36 : Volume des envois de fonds des migrants, pourcentage du PIB, 2004, 2016 et 2017.	49

LISTE DES Tableaux

<i>Tableau 1 : Rapprochement de l'objectif 1 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063</i>	3
Tableau 2 : Rapprochement de l'objectif 2 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063.....	5
Tableau 3 : Rapprochement de l'objectif 3 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063.....	8
Tableau 4 : Rapprochement de l'objectif 4 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063.....	12
Tableau 5 : Rapprochement de l'objectif 5 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063.....	14
Tableau 6 : Rapprochement de l'objectif 6 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063.....	18
Tableau 7 : Rapprochement de l'objectif 7 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063.....	21
Tableau 8 : Rapprochement de l'objectif 8 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063.....	23
Tableau 9 : Rapprochement de l'objectif 9 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063.....	26
Tableau 10: Rapprochement de l'objectif 10 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063	29
Tableau 11: Rapprochement de l'objectif 11 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063	32
Tableau 12: Rapprochement de l'objectif 12 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063	35
Tableau 13: Rapprochement de l'objectif 14 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063	37
Tableau 14: Rapprochement de l'objectif 15 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063	39
Tableau 15: Rapprochement de l'objectif 16 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063	41
Tableau 16: Rapprochement de l'objectif 17 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063	44
Tableau 17 : Degré d'alignement entre agenda 2030 et 2063	50
Tableau 18 : les objectifs ODD fortement alignés à ceux de l'agenda 2063	50
Tableau 19 : Liste des pays engagés dans le processus ENVs de 2016 à 2019	52

SIGLES ET ABREVIATIONS

APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
CAD	Comité d'aide au développement
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIE	Comité Intergouvernemental des Experts
CUA	Commission de l'Union Africaine
DPE	Développement de la petite enfance
EFPT	Education formation technique et professionnelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
MGF	Mutilations génitales féminines
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODI	Institut du développement outre-mer
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UN-DESA	United Nation Department of Economic and Social Affairs
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WDI	Indicateurs de développement dans le monde

1. INTRODUCTION

1. A l'image du rapport sur le développement durable en Afrique produit depuis 2017 conjointement par la CEA, la BAD, la CUA et le PNUD, le rapport 2019 sur le suivi des progrès de l'agenda 2030 de développement durable et l'agenda 2063 de l'Union Africaine en Afrique de l'Ouest se veut une innovation par rapport aux deux précédents (2017 et 2018). Il passe en revue les progrès enregistrés par l'Afrique de l'Ouest relativement aux 17 objectifs de l'Agenda 2030, aussi bien que leur correspondance dans l'Agenda 2063.
2. Ce rapport annuel produit régulièrement par le Bureau de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest qui se veut un instrument de plaidoyer et d'aide à la prise de décisions pour booster les efforts consentis par les Etats vers l'atteinte des objectifs de développement durable des agendas 2030 et 2063, analyse à partir des données plus récentes les progrès, identifie les opportunités et les défis, et suggère des mesures à prendre pour accélérer ces progrès. Le rapport vise de manière spécifique à :
 - Evaluer les progrès de l'Afrique de l'Ouest vers l'atteinte des ODD et de l'agenda 2063 ;
 - Mettre à la disposition des décideurs politiques et des acteurs du développement de la sous-région un outil d'information et de plaidoyer pour l'intensification des efforts vers la réalisation à terme des cibles des ODD et de l'agenda 2063;
 - Présenter le rapport préliminaire à la 22^e réunion du Comité Intergouvernemental des Hauts fonctionnaires et des Experts (CIE) de l'Afrique de l'Ouest pour son examen et enrichissement ;
 - Publier le rapport final et le diffuser auprès des Etats membres.
3. Le rapport est structuré comme suit :
 - Introduction et objectif ;
 - Méthodologie, sources des données et limites ;
 - Suivi des progrès accomplis vers l'accélération de l'atteinte des ODD et de l'agenda 2063 ;
 - Nouveaux développements dans le processus de mise en œuvre des agendas 2030 et 2063
 - Défis majeurs des systèmes nationaux de planification et de statistique dans le contexte d'une domestication et d'un suivi-évaluation de qualité des ODD ;
 - Conclusion et propositions de recommandations de politiques.

2. METHODOLOGIE, SOURCES DES DONNEES ET LIMITES

4. Le rapport a été élaboré par le Bureau sous régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest. Pour des raisons d'harmonisation et de comparabilité entre pays, les données proviennent essentiellement de sources internationales y compris la base de données consolidée du département des statistiques des Nations Unies (UNSTAT).
5. Les rapports d'évaluation des politiques et plans nationaux de développement ont été exploités pour enrichir les analyses, de même que les rapports 2017 et 2018 du Secrétaire général des Nations Unies sur le suivi des ODD et le rapport conjoint CEA-BAD-CUA-PNUD) sur le progrès des ODD et de l'agenda 2063 élaborés sur la même période. Plusieurs études thématiques des organisations des Nations Unies et des organisations régionales ont également permis d'éclairer les analyses.

6. Le déficit de données a parfois généré des limites sur la couverture dans ce rapport, de l'ensemble des indicateurs jugés pertinents pour la sous-région¹.
7. En outre, compte tenu du nombre élevé des objectifs de développement durable et de l'agenda 2063, des cibles et les indicateurs associés, la démarche a consisté à sélectionner généralement par ODD deux (02) indicateurs pour lesquels des données récentes sont disponibles. L'objectif 13 n'a pas été analysé en raison d'une absence de données.

¹ Notamment sur les périodes récentes et la faible disponibilité de séries longues pour l'ensemble des pays.

3. PROGRES ACCOMPLIS VERS L'ACCELERATION DE L'ATTEINTE DES ODD ET DES OBJECTIFS DE L'AGENDA 2063

8. Cette partie du rapport présente une synthèse des principaux résultats de l'analyse les progrès de l'Afrique de l'Ouest sur les ODD et l'agenda 2063 de l'Union Africaine. L'évaluation cible deux indicateurs par objectif en tenant compte de la disponibilité des données.



Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Tableau 1 : Rapprochement de l'objectif 1 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Objectif 1 : Niveau de vie élevé, qualité de vie élevée et bien-être pour tous
	Objectif 5 : Une agriculture moderne pour augmenter la productivité et la production
	Objectif 7 : Économies et communautés écologiquement durables et résilientes
	Objectif 17 : Égalité/Parité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie
Cibles du programme 2030 analysées	Cibles de 2063 correspondants
1.1 : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (vivre avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour)	1.1.2.1 : Réduire d'au moins 30 % les niveaux de pauvreté constatés en 2013

Source : extrait de CEA et *al.*, 2017.

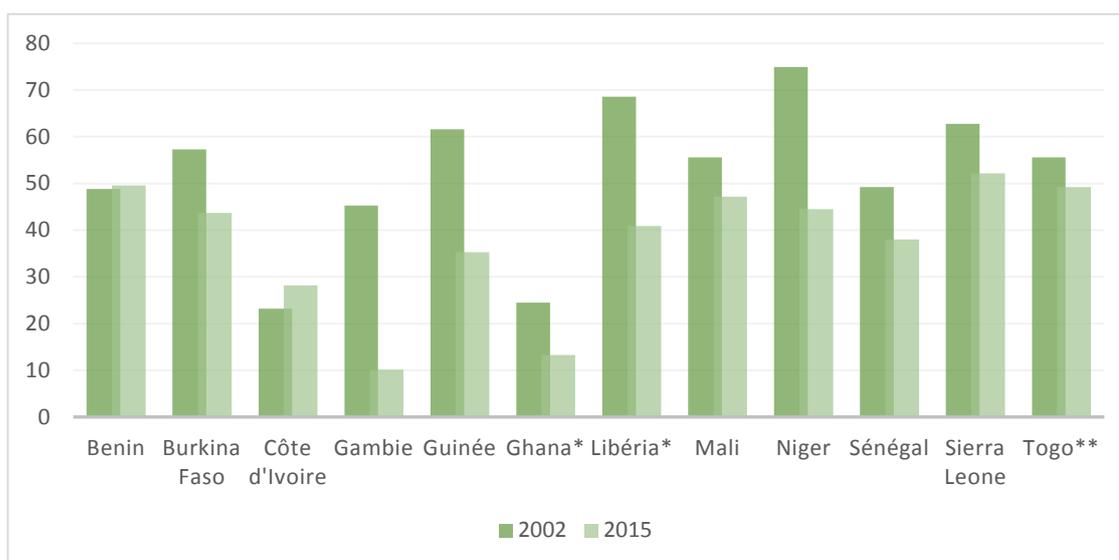
Cible 1.1 : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (vivre avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour)²

9. En dépit de la baisse substantielle de l'extrême pauvreté enregistrée dans le monde depuis 1990, des pires formes de misère et de vulnérabilité subsistent (ONU, 2018). En Afrique, la proportion de la population vivant avec moins de 1,90 dollar par jour n'a baissé que de 15% entre 1990 et 2013 (33% au niveau mondial), avec les jeunes et les femmes comme les plus touchés par le phénomène (CEA et *al.*, 2017).
10. En Afrique de l'Ouest, sur la base de données disponibles, l'extrême pauvreté a baissé de l'ordre de 27% en moyenne entre 2002 et 2015. Cependant cette situation globale cache d'importantes disparités entre pays et selon le milieu de résidence et le sexe.

² Compte tenu de l'absence de données relatives au seuil international de 1,25 dollars US par jour et par personne, l'analyse a été faite sur la base des données relatives au seuil international de 1,90 dollar US estimées par la Banque mondiale

11. En effet, la Gambie, le Ghana, le Libéria, la Guinée et le Niger enregistrent les niveaux de baisse le plus important, soit plus de 40% entre 2002 et 2015. A contrario, la Côte d'Ivoire et le Benin ont connu une hausse des populations vivant dans l'extrême pauvreté entre 2002 et 2015 de 5,0 et 0,8 point de pourcentage respectivement. Le Niger, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée enregistrent une forte incidence en matière d'extrême pauvreté, soit plus 61% en 2015. La Gambie (10,1%) et le Ghana (13,3%) se distinguent par contre par leur niveau relativement bas des populations vivant dans l'extrême pauvreté en 2015. Par ailleurs, les données de 2016 révèlent une hausse du taux de l'extrême pauvreté au Ghana (13,3% contre 12,0% en 2012) et au Libéria (40,9% contre 38,6% en 2014)

Figure 1 : Proportion de la population vivant avec moins de 1,90 dollar des E.U par jour, 2002 et 2015, pourcentage

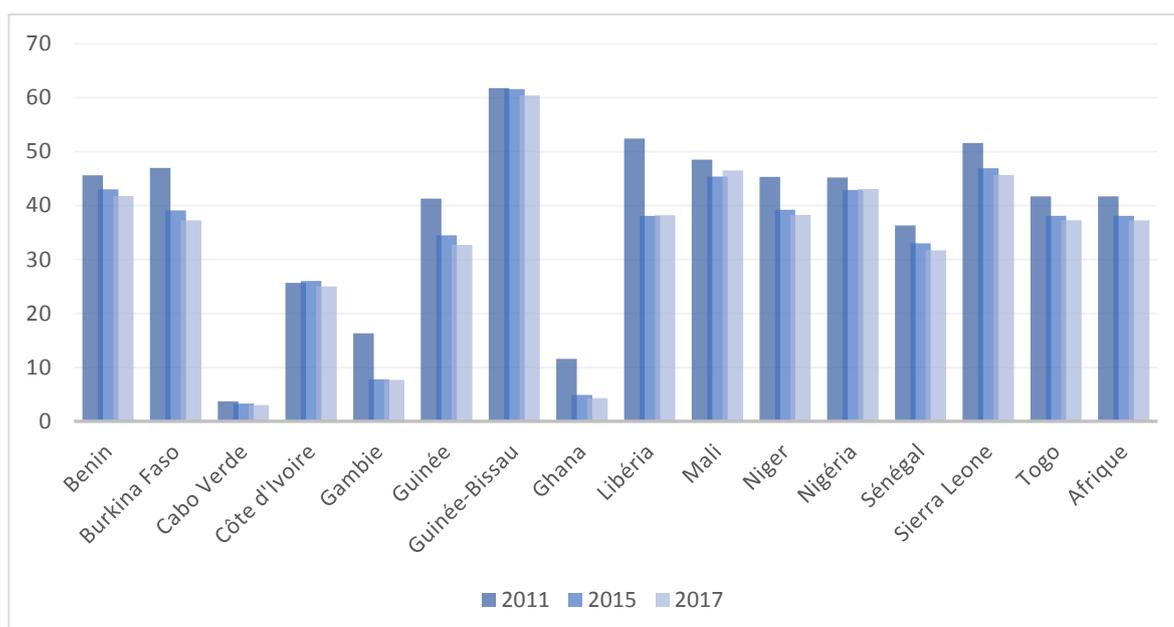


Source : WDI, Banque mondiale, 2019

Note : (**) données initiales 2006 ; (*) données récentes 2016

12. En dépit des progrès significatifs enregistrés dans le passé, environ 300 millions de travailleurs vivaient toujours dans l'extrême pauvreté dans les pays en développement en 2017 (OIT, 2018). Toutefois, le rythme des progrès s'est ralenti dans les pays en développement jusqu'au point où il ne parvient pas à suivre celui de la croissance de la population active. Par conséquent, plus d'un travailleur sur trois dans les pays en voie de développement devrait encore vivre dans l'extrême pauvreté dans les années à venir. Cette situation d'extrême vulnérabilité des travailleurs devrait être préjudiciable à l'éradication de l'extrême pauvreté en 2030.
13. A l'instar des pays en voie de développement, même si le nombre de travailleurs pauvres a significativement baissé en Afrique de l'Ouest entre 2011 et 2017, en moyenne 33,0% des individus au sein de la population de 25 ans et plus qui sont employés vivaient en 2017 avec moins de 1,90 dollar US par jour contre en moyenne 37,3% en Afrique. Sur la même période, cette proportion était moins de 8% au Cabo Verde, au Ghana et en Gambie. La situation de pauvreté des travailleurs est toutefois plus préoccupante en Guinée-Bissau où la proportion sur la même période est de 60,4%. Cette situation s'expliquerait en partie par la prédominance du travail non décent et par ricochet la faible productivité du travail. Les jeunes et les femmes sont plus affectés par la précarité du travail.

Figure 2 : Proportion de population de 15 ans et plus employée vivant avec moins de 1,9 dollars de E.U. par jour ; 2011, 2015 et 2017 ; en pourcentage



Source : ILOSTAT, 2019

14. Nonobstant les bonnes performances économiques enregistrés par l'Afrique de l'Ouest au cours de la période de mise en œuvre des OMD, leurs impact sur la baisse de la pauvreté reste très mitigés. Au nombre des obstacles majeurs, la faiblesse des revenus, le caractère non inclusif de la croissance, les inégalités, l'insécurité alimentaire, les dynamiques de population et la fragilité face aux chocs demeurent les obstacles au programme de réduction de la pauvreté dans la sous-région en particulier et en Afrique en général (CEA et al. 2017).



Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Tableau 2 : Rapprochement de l'objectif 2 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Objectif 1 : Niveau de vie élevé, qualité de vie élevée et bien-être pour tous
	Objectif 3 : Citoyens en bonne santé et bien nourris
	Objectif 4 : Economies Transformées et Création d'Emplois
	Objectif 5 : Une agriculture moderne pour augmenter la productivité et la production
	Objectif 7 : Économies et communautés écologiquement durables et résilientes

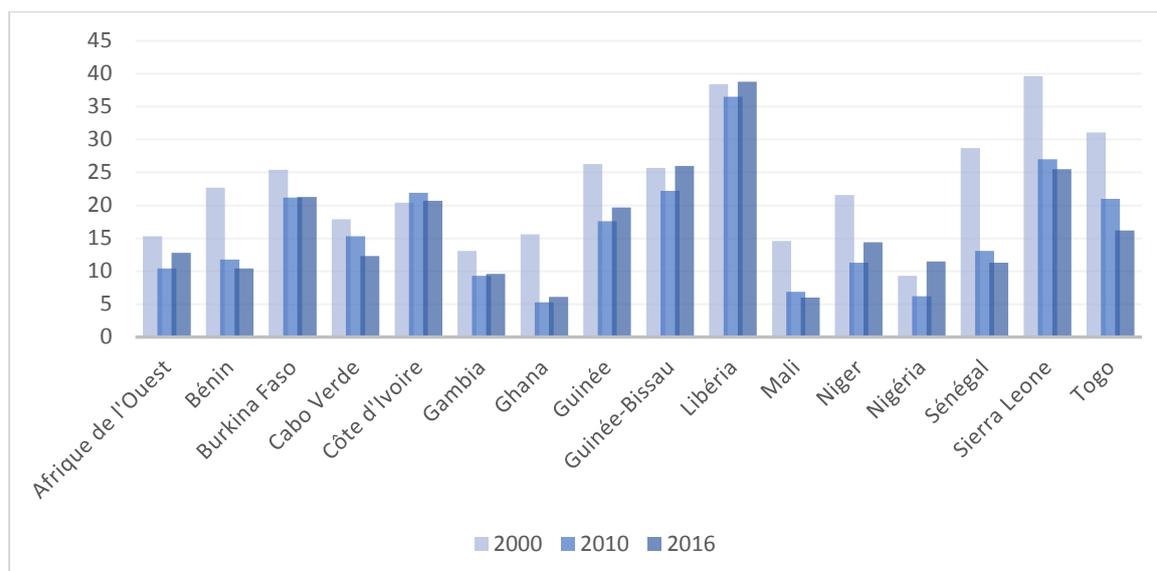
ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Cibles du programme 2030 analysées	Cibles de 2063 correspondants
2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	1.1.2.4 : Réduire d'au moins 80 % la proportion de la population touchée par la faim constatée en 2013
	1.1.2.4 : Réduire d'au moins 80 % la proportion de la population touchée par la faim constatée en 2013
	1.5.1.9 : Éliminer la faim en Afrique
Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	1.1.2.4 : Réduire d'au moins 80 % la proportion de la population touchée par la faim constatée en 2013
	1.1.2.5 : Réduire à 10 % la proportion d'enfants Touchés par l'émaciation et à 5 % la proportion d'enfants touchés par l'insuffisance pondérale
	1.3.1.7 : Réduire d'au moins 50% les niveaux de prévalence de la malnutrition constatés en 2013
	1.3.1.8 : Réduire à 10 % le taux d'émaciation
	1.5.1.9 : Éliminer la faim en Afrique
	1.5.1.10 : Éliminer la sous-nutrition chez les enfants afin de réduire les cas d'émaciation à 10 % et d'insuffisance pondérale à 5 %

Source : extrait de CEA et al., 2017.

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

15. La prévalence de la sous-alimentation est une estimation de la proportion de la population dont la consommation alimentaire habituelle est insuffisante pour fournir les niveaux d'énergie alimentaire nécessaires pour maintenir une vie saine et active normale. Entre 2000 et 2016, le taux de la prévalence de la sous-alimentation en l'Afrique de l'Ouest s'est inscrit en baisse. Il est passé en moyenne de 15,3% en 2000 pour s'établir à 12,8 % en 2016, après avoir atteint 10,4 % en 2010.
16. Cette globale à la baisse est également observée dans la majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, ces progrès cachent de fortes disparités avec d'importante détérioration de la situation alimentaire dans certains pays. En effet, la prévalence de la sous-alimentation a baissé de plus de 50 % au Bénin, au Ghana, au Mali et au Sénégal et, dans une moindre mesure, au Burkina Faso, au Cabo Verde, en Gambie, en Guinée, au Niger, en Sierra Leone et au Togo. Par contre, la prévalence de la sous-alimentation a augmenté au cours de la période sous revue en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau et au Liberia, bien qu'à un rythme inférieur à 2 %.

Figure 3: Prévalence de la sous-alimentation dans les pays d'Afrique de l'Ouest (2000,2010,2016)



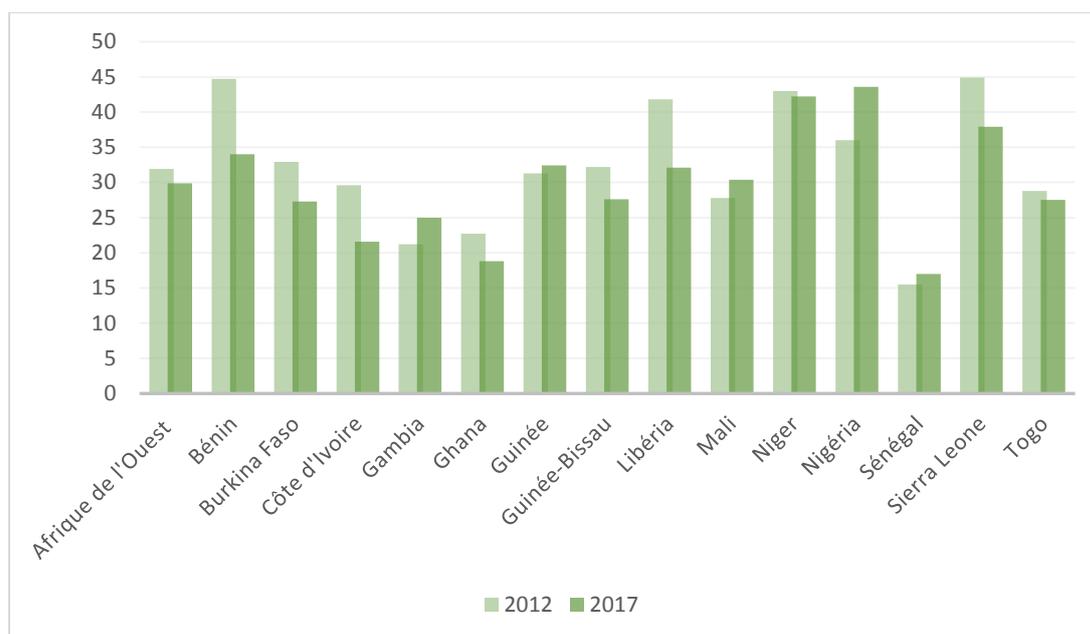
Source : FAO, Division des statistiques , Avril 2019

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

17. La prévalence de la malnutrition, appréciée à travers l'indicateur de prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, a reculé dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest entre 2012 et 2017, sauf en Gambie, en Guinée, au Mali, au Nigeria et au Sénégal. La prévalence du retard de croissance demeure toutefois au-dessus du seuil de 30 % jugé critique par l'Organisation Mondiale de la Santé³ au Bénin (34%), en Guinée (32,4%), au Libéria (32,1%), au Mali (30,4%), au Niger (42,2%), au Nigeria (43,6%) et en Sierra Leone (37,9%).

³ <http://apps.who.int/nutrition/landscape/help.aspx?menu=0&helpid=391&lang=EN>

Figure 4: Prévalence du retard de croissance chez l'enfant de moins de 5 ans dans les pays d'Afrique de l'Ouest en 2012⁴ et 2017⁵



Source : FAO, Division des statistiques, Avril 2019



Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Tableau 3 : Rapprochement de l'objectif 3 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Objectif 3 : Citoyens en bonne santé et bien nourris Objectif 17 : Égalité/Parité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie
Cibles du programme 2030 analysées	Cibles de 2063 correspondants
3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 décès pour 100000 naissances vivantes	1.3.1.3 : Réduire d'au moins 50 % le taux de mortalité infantile, maternelle et néonatale de 2013 6.17.2.3 : Élimination de toutes les barrières à l'éducation, aux services sociaux et aux services de santé de qualité en faveur des femmes et des filles, d'ici à 2020.
3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5	1.3.1.3 : Réduire d'au moins 50 % le taux de

⁴ Concernant les pays, les dernières données disponibles sur la période allant de 2005 à 2012 sont utilisées

⁵ Concernant les pays, les dernières données disponibles sur la période allant de 2013 à 2017 sont utilisées.

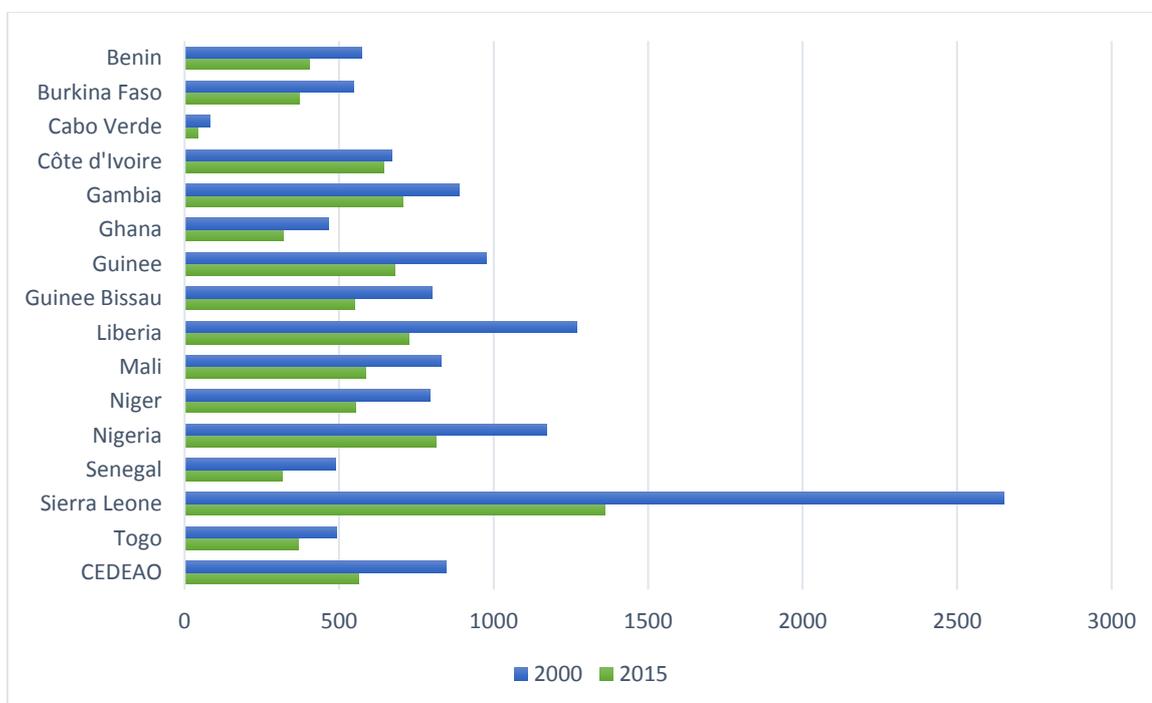
ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus.	mortalité infantile, maternelle et néonatale de 2013

Source : extrait de CEA et al., 2017.

Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 décès pour 100000 naissances vivantes.

18. Le continent enregistre la part la plus importante des décès liés à la maternité dans le monde, soit près 66% des cas de décès.
19. En Afrique de l'Ouest, le taux de mortalité maternelle est estimé en moyenne à 563 cas de décès pour 100000 naissances vivantes en 2015. Sept pays sur les 15 pays que compte la sous-région détiennent toujours en 2015 des taux de mortalité maternelle supérieurs la moyenne sous régionale (Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Liberia, Mali, Nigeria, Sierra Leone).
20. Par ailleurs, la Sierra Leone est le pays de la communauté qui détient le taux de mortalité maternelle le plus élevé en 2015, soit 1360 cas de décès pour 100000 naissances vivantes. Cependant, elle a enregistré la baisse la plus importante du taux entre 2000 et 2015 due en partie à une amélioration de l'accès aux soins de santé des femmes enceintes et allaitantes. Le Nigeria est le second pays de la communauté qui réalise la moins bonne performance pour cet indicateur selon les estimations de l'OMS avec 814 cas de décès pour 100000 naissances vivantes en 2015.

Figure 5 : Evolution des taux de mortalité maternelle dans les pays de la CEDEAO entre 2000 et 2015 ; en cas décès pour 100000 naissances vivantes



Source : UN-DESA 2019

21. L'analyse de la dynamique des taux de mortalité maternelle entre le début des années 2000 et l'année 2015 dans chacun des pays de la communauté indique que leur rythme

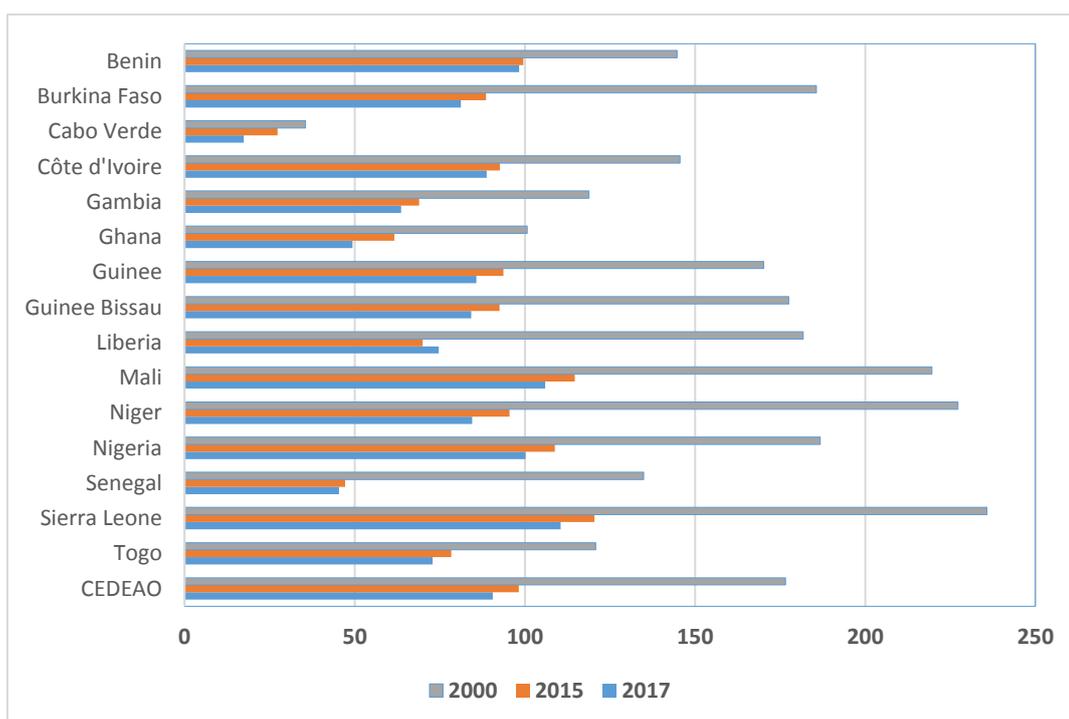
de régression connaît un ralentissement dans l'essentiel des pays de la CEDEAO. De cette analyse, il ressort que seulement un pays (le Sénégal) serait proche de satisfaire à l'horizon 2030 la cible prescrite pour cet indicateur.

22. Pour atteindre le seuil de 70 cas de décès pour 100000 naissances vivantes à l'horizon 2030, le Nigeria devra voir baisser son taux de mortalité maternelle de 2015 de 49,5 cas de décès pour 100000 naissances vivantes en moyenne par an. Pour ce même objectif, le Ghana devra le faire reculer de 16,6 cas décès pour 100000 naissances vivantes par an et la Côte d'Ivoire de 26,14 cas de décès pour 100000 naissances vivantes en moyenne par an. La Sierra Leone devra le faire chuter de 86 cas de décès pour 100000 naissances vivantes en moyenne par an. Ce qui correspond à une performance jamais réalisée par le pays.
23. Les taux élevés de mortalité maternelle interviennent comme l'une des conséquences des inégalités d'accès des populations aux soins de santé. A celles-ci s'ajoutent les situations d'instabilité et les crises humanitaires prolongées qui causent plus de la moitié des décès maternels dans les pays en voie de développement (OMS, 2015). Les taux de fécondité par ailleurs élevés en Afrique de l'ouest, contribuent également à accroître les risques de mortalité maternelle dans la sous-région.

Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus.

24. Le rythme de régression du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a été relativement faible en Afrique de l'Ouest sur les 17 dernières années, soit 2,7% en moyenne par an sur la période. Sur l'ensemble des régions du continent où les données sont disponibles en 2017, la région ouest-africaine est celle qui détient le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans le plus élevé. Celui-ci est estimé à 91 cas de décès pour 1000 naissances vivantes contre 59 cas, 31 cas et 40 cas de décès pour 1000 naissances vivantes respectivement en Afrique de l'Est, en Afrique du Nord et en Afrique Australe. Ainsi près d'un enfant né vivant sur 10 décède dans la sous-région avant son cinquième anniversaire. Le Cabo Verde, le Ghana et le Niger sont les pays de la région qui ont obtenu les régressions les plus significatives dans le niveau de ces indicateurs depuis l'échéance des OMD en 2015, avec des baisses respectives de 36%, 20% et 12% sur la période récente. Le Benin est le pays qui a connu la régression relative la plus lente -1%.

Figure 6 : Evolution des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans les pays de la CEDEAO de 2000, 2015 et 2017 ; cas de décès pour 1000 naissances vivantes.



Source : PNUD, Base de données ODD des Nations Unies, Avril 2019

25. Quatre pays de la région seraient, après le Cabo Verde, potentiellement susceptibles d'atteindre la cible de 25 cas de décès pour 1000 naissances vivantes à l'horizon 2030 si les rythmes actuels auxquels régressent cet indicateur étaient maintenus (Burkina Faso, Ghana, Sénégal, Sierra Leone). Selon les estimations de l'OMS, le Liberia a enregistré entre 2015 et 2017 une régression relativement lente pour cet indicateur (-2,7 cas de décès pour 1000 naissances vivantes en moyenne par an contre -3,7 cas de décès pour 1000 naissances vivantes en moyenne par an entre 2010 et 2015). Le Nigeria devrait voir reculer le niveau actuel de cet indicateur en moyenne de 6 cas de décès pour 1000 naissances vivantes pour pouvoir atteindre la cible à terme. La Côte d'Ivoire devrait parvenir à faire baisser le taux d'environ 5 cas par an pour rejoindre la cible.
26. Les risques de mortalité chez les enfants sont beaucoup plus élevés pendant la période néonatale, c'est-à-dire pendant les 28 premiers jours de vie. Ils sont généralement associés aux infections, à l'asphyxie à la naissance et aux naissances prématurées. Après les 28 premiers jours de vie, la pneumonie, la diarrhée et le paludisme constituent les principales causes de mortalité des enfants jusqu'à l'atteinte des 5 premières années de naissance. La malnutrition se positionne comme un facteur sous-jacent de la mortalité infantile car elle rend les enfants beaucoup plus vulnérables aux maladies graves (OMS, 2016)⁶.



⁶ <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2015/child-mortality-report/fr/>

Objectif 4 : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Tableau 4: Rapprochement de l'objectif 4 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

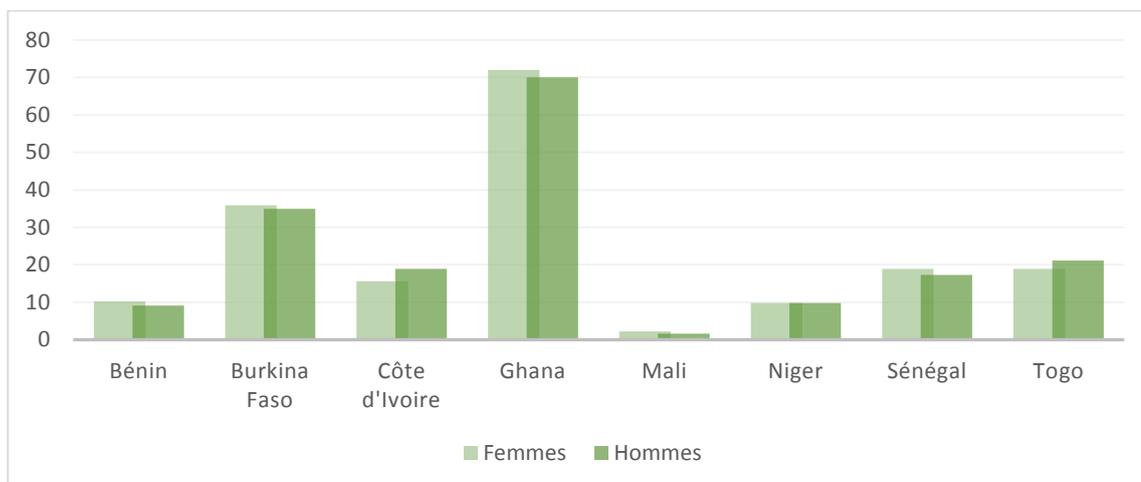
ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 4 : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Objectif 2 : Citoyens bien instruits et révolution des compétences appuyés par la science, la technologie et l'innovation
Cibles du programme 2030 analysées	Cibles de 2063 correspondants
4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	1.2.1.2 : Le taux d'inscription à l'éducation de base est de 100% du taux de 2013 1.2.1.3 . Augmenter le nombre d'enseignants qualifiés d'au moins 30% en mettant l'accent sur les STEM
4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	NA

Source : Agenda 2063 ; Rapport sur le Profil des indicateurs de Base, Janvier 2017

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

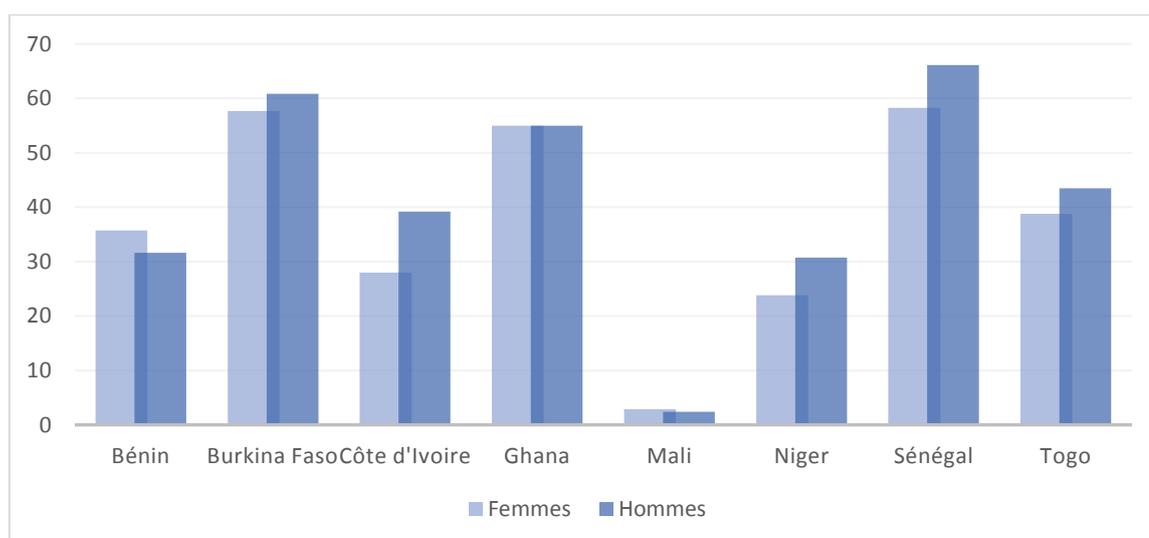
27. Pour le cycle primaire, la proportion d'enfants ayant un niveau minimal en lecture et en mathématiques constitue un critère important de mesure des performances futures aux cycles secondaire et supérieur. Selon les données disponibles, en termes de niveau d'aptitude en lecture, le Ghana se distingue des autres pays avec une proportion de 70,7 % pour le nombre d'enfants ayant le niveau minimal en 2016, suivi du Burkina Faso où le pourcentage était de 35,4 % en 2014. S'agissant du niveau d'aptitude en mathématiques, des bonnes performances sont enregistrées par au Sénégal, au Burkina Faso et au Ghana où les proportions d'enfants ayant atteint au moins le niveau minimal sont supérieures à 50 %. À l'exception du Togo et de la Côte d'Ivoire, il apparaît que les filles ont un meilleur niveau que les garçons en lecture. Les garçons enregistrent de meilleures performances que les filles en mathématiques, sauf au Bénin et au Mali.

Figure 7 : Proportion d'enfants ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en lecture en 2e ou 3e année d'études dans les pays d'Afrique de l'Ouest, hommes et femmes (2013-2016)



Source : UNESCO, Data UIS, Avril 2019

Figure 8 : Proportion d'enfants ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en mathématiques en 2e ou 3e année d'études dans les pays d'Afrique de l'Ouest, hommes et femmes (2013-2016), en pourcentage

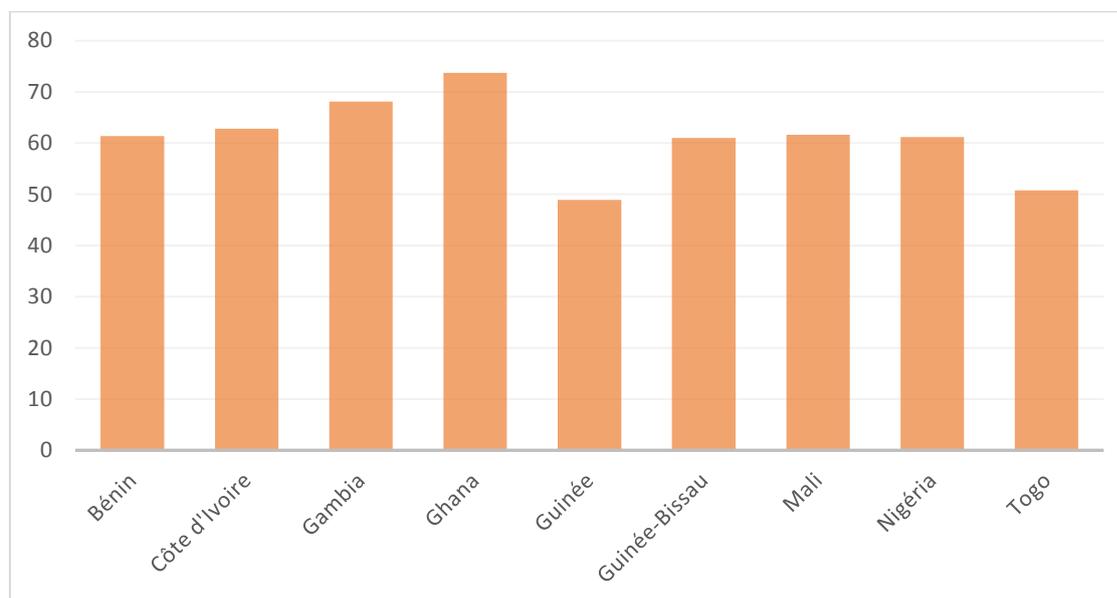


Source : UNESCO, Data UIS, Avril 2019

Cible 4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

32. Selon les données disponibles, le Ghana enregistre avec 73,7 % le pourcentage le plus élevé d'enfants du pré-primaire en bonne voie dans leur développement en matière d'alphabétisation numérique, de développement physique, de développement socio émotionnel et d'apprentissage. À l'opposé, en Guinée, le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial pour un peu moins de la moitié des enfants de moins de 5 ans.

Figure 9 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial dans les pays d'Afrique de l'Ouest, 2010-2017, en pourcentage



Source : UNESCO, Data UIS, Avril 219

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Tableau 5 : Rapprochement de l'objectif 5 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Objectif 3 : Citoyens en bonne santé et bien nourris
	Objectif 5 : Une agriculture moderne pour augmenter la productivité et la production
	Objectif 10 : Des Infrastructures de Classe Mondiale Sillonnant l'Afrique
	Objectif 17 : Égalité/Parité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie
Cibles du programme 2030 analysées	Cibles de 2063 correspondants
5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.	6.17.2.2 : Réduction de 50 % de toutes les normes sociales et de toutes les pratiques coutumières néfastes à l'égard des femmes et des filles (ex. MGF, mariage précoce) et de toutes les formes de discrimination contre les femmes et les filles
5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	6.17.1.1 : Égalité des droits économiques pour les femmes, y compris les droits de posséder et d'hériter de biens immobiliers, de signer des

ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
	contrats, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder et d'avoir un compte bancaire d'ici à 2026
	6.17.1.2 : Garantir l'accès aux outils de production, y compris aux terres et aux subventions, aux crédits, aux recettes, aux services financiers et à l'information, et le contrôle de ceux-ci pour au moins 20 % des femmes dans les zones rurales
	6.17.1.3 : Les femmes représentent au moins 30 % de tous les élus aux niveaux local, national et régional, ainsi que dans les institutions judiciaires
	6.17.1.5 : Accroître l'égalité entre les hommes et les femmes jusqu'à atteindre la parité de 50-50 à tous les postes de responsabilité

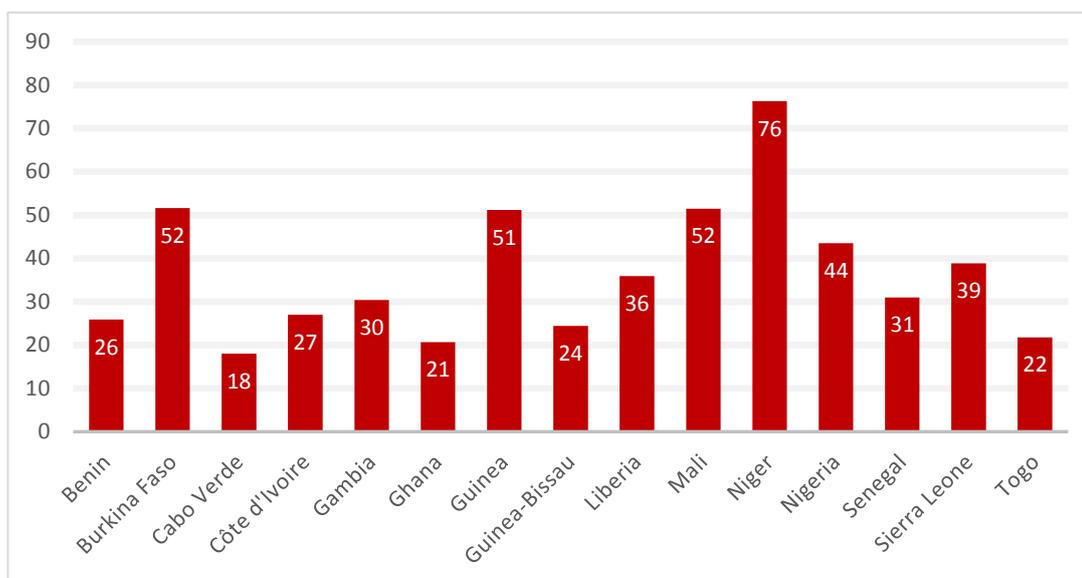
Source : extrait de CEA et *al.*, 2017

33. Les pays de l'Afrique de l'Ouest continuent d'enregistrer des progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Cependant, l'amélioration des progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et en matière de représentation politique tranche avec les pratiques culturelles telles que le mariage précoce et les mutilations génitales féminines, qui constituent encore de réels défis. Tant que toutes les formes de pratiques préjudiciables et de discriminations et de violences à l'égard des femmes et des filles ne seront pas éradiquées, l'atteinte du présent objectif demeurera un leurre.

Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

34. Les mariages précoces demeurent en Afrique de l'Ouest un défi majeur qui impactent non seulement la santé maternelle mais aussi la scolarisation des jeunes filles et leur insertion économique. Selon l'UNICEF (2017), 41 % de femmes de 20 à 24 ans déclarent avoir été mariées avant l'âge de 18 ans. Le taux est proche de ceux des pays les moins avancés (40%) et de l'Afrique Subsaharienne (38%).

Figure 10 : *Prévalence du mariage des enfants, pourcentage, 2017*

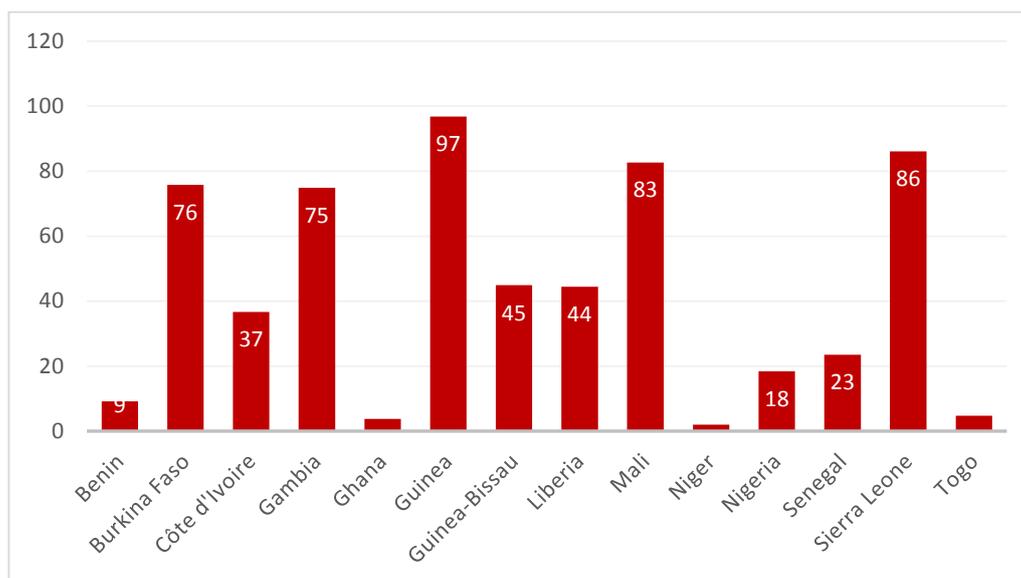


Source : data.unicef.org, mars 2018

35. Au Niger, plus de trois femmes sur quatre sont mariées avant l'âge de 18 ans au Niger. Ce chiffre est d'une femme sur deux pour le Mali, le Sénégal et la Guinée. Les niveaux restent également importants dans les autres pays. Le Cabo Verde enregistre le taux le plus faible (18%) quoiqu'important. Il faut souligner qu'en raison du poids démographique du Nigeria, le mariage d'enfant y touche beaucoup plus de filles que dans tous les autres pays réunis, même si le taux de prévalence est plus petit et s'il enregistre une baisse sensible.
36. Il convient de relever, toutefois, que les chiffres ci-dessus masquent les différences aux niveaux urbain et rural en ce qui concerne les quintiles de richesse. Bien plus, on note des progrès bien plus rapides dans la couche de la population la plus riche et la persistance de fortes prévalences de mariages des enfants dans la couche la plus pauvre (UNICEF, 2015). En effet, selon l'étude sur la cartographie des mariages précoces⁷ en Afrique de l'Ouest, la pauvreté est la principale cause qui conduit les parents sans emploi à considérer les enfants comme des charges économiques. Ce facteur familial est exacerbé par l'absence de contrôle ou l'impunité au niveau de l'Etat et l'indifférence voire le soutien de la communauté. L'éradication de cette pratique passe impérativement par la maîtrise de ses déterminants et la désagrégation des données y afférentes. Le mariage précoce s'explique aussi par des facteurs culturels et les normes sociales qui offrent peu de droits d'opinion aux enfants notamment les filles et à la valorisation du statut de femme mariée par rapport aux autres statuts.
37. Les mutilations génitales féminines (MGF) et l'excision sont une autre manifestation extrême de l'inégalité des sexes et de la violation des droits fondamentaux de l'homme. La pratique fait de la résistance surtout à cause de traditions culturelles et religieuses fondées sur les identités ethniques (UNICEF, 2017). La prévalence des mutilations génitales féminines et de l'excision varie de manière significative d'un pays à un autre de la région. En effet, la pratique est quasi généralisée dans certains pays comme la Guinée, le Mali et la Sierra Leone alors qu'elle est maîtrisée au Niger, au Ghana et au Togo. La proportion des filles et de femmes ayant subi les MGF reste également préoccupante dans les autres pays. Les variations sont également enregistrées au sein même de chaque pays, la prévalence étant en général plus forte en zones rurales qu'en zones urbaines, à l'exception notable du Mali et du Nigeria (UNICEF, 2018). Dans certains pays, il existe des foyers de fortes pratiques MGF en raison des facteurs culturels et le profil de ces zones est similaire à celui de la Guinée.

⁷ Cartographie du mariage précoce en Afrique de l'ouest, Septembre 2013

Figure 11 : Proportion de filles et de femmes de 15 à 49 ans ayant subi des mutilations génitales féminines, 2004-2017 (pourcentage)



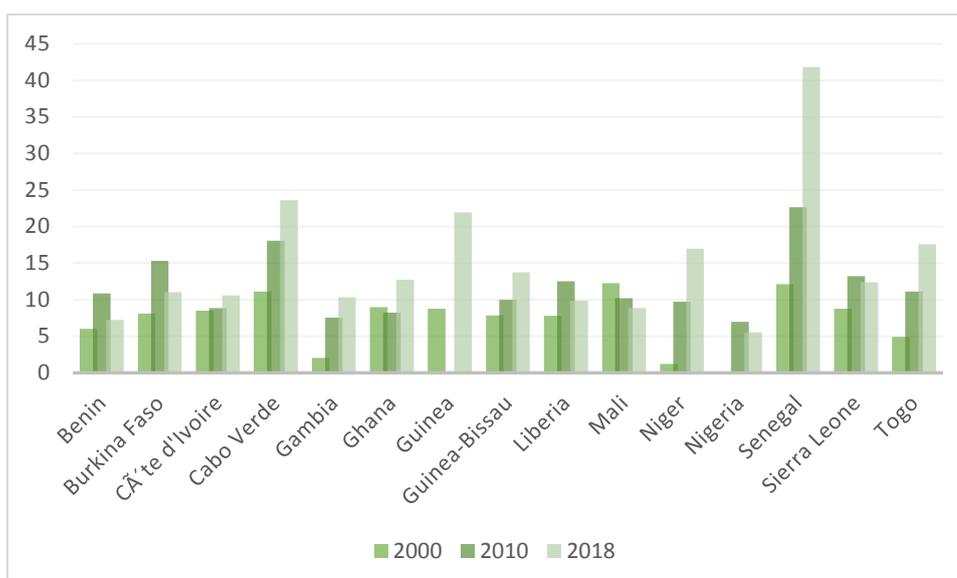
Source: UNICEF, database, FMG, octobre 2018

38. Pour autant, même là où ces pratiques persistent, les attitudes changent et une tendance générationnelle en faveur de l'éradication du fléau voit le jour. C'est notamment le cas au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger, au Nigeria et en Sierra Leone (UNICEF, 2017). Par ailleurs, l'immense majorité des femmes et des filles des pays à forte prévalence des mutilations génitales féminines et de l'excision sont favorables à la fin de la pratique, à l'exception du Mali, où seulement 16 % de femmes sont pour son abandon (UNICEF, 2016). Les hommes et les garçons sont également pour l'abandon de la pratique. Ce changement d'attitude est donc une occasion d'accélérer la réalisation de la présente cible.
39. L'inégalité des sexes persiste en raison d'institutions sociales, de structures de pouvoir, de traditions et de normes socioculturelles discriminatoires. Les institutions sociales discriminatoires incluent les lois formelles et informelles, ainsi que les normes et les pratiques sociales qui restreignent les droits des femmes ou les excluent, et par voie de conséquence, entravent leur accès au droit, à la justice, à la propriété foncière, aux ressources et aux possibilités d'autonomisation

Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

40. La participation politique des femmes s'est d'une part globalement améliorée au cours des quinze dernières années en Afrique de l'Ouest grâce non seulement aux progrès dans la scolarisation des femmes et à la participation économiques et d'autre part aux efforts de plaidoyers et de sensibilisation menées par les différentes organisations. Des législations nationales ont été adoptées dans plusieurs pays pour fixer un seuil minimum de candidats de l'un ou l'autre sexe sur les listes électorales. Le pays le plus avancé dans ce cadre est le Sénégal qui enregistre en 2018, une proportion de 42% de femmes au parlement. Contrairement au Sénégal, la proportion des femmes dans les parlements du Bénin, Burkina Faso, Mali, Nigéria et Sierra Leone a baissé entre 2010 et 2018.

Figure 12: Proportion des femmes qui siègent au Parlement, 2000, 2010 et 2018



Source UNDESA, base de données ODD, mars 2019

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Tableau 6 : Rapprochement de l'objectif 6 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une vie de qualité et le bien-être pour tous les citoyens.
	Objectif 7 : Économies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables
Cibles du programme 2030 analysées	Cibles de 2063 correspondants
6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	1.2.7 : Réduire la proportion 2013 de la population sans eau potable, de 95 %
6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Réduire la proportion 2013 de la population ayant de mauvaises installations sanitaires de 95 %.

Source : extrait de CEA et *al.*, 2018

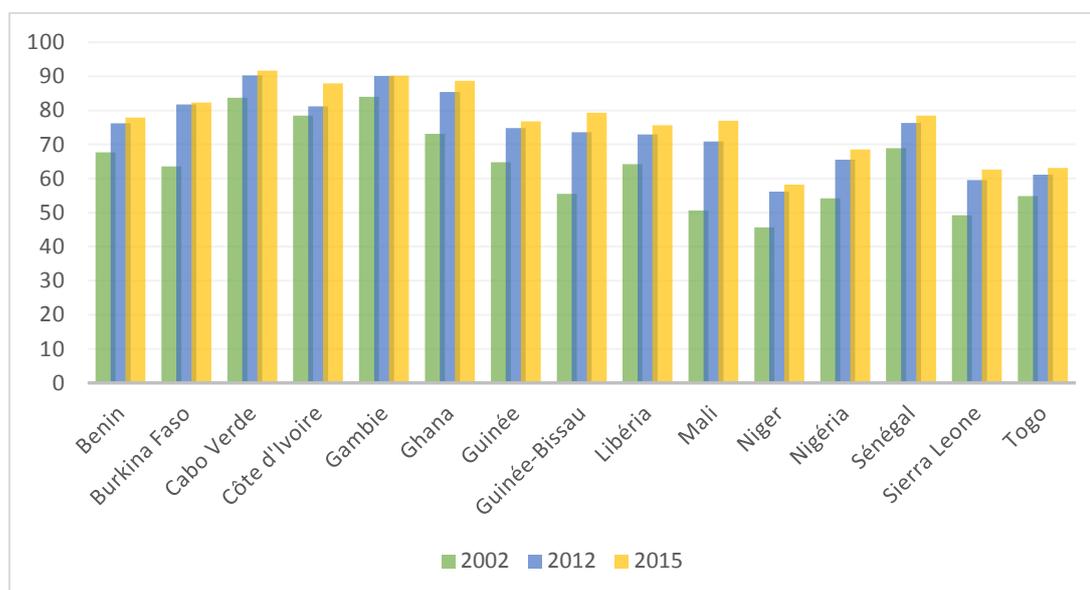
Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

41. Des progrès ont été accomplis concernant l'accès à l'eau potable en Afrique de l'Ouest sous la mise en œuvre des OMD. En effet, la proportion de la population ayant accès à l'eau potable a progressé en moyenne de 64,0% en 2002 à environ 77% en 2015. Cinq

pays de la sous-région (Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie et Ghana) enregistraient un taux d'accès de d'au moins 80% contre le Niger et le Nigéria qui enregistraient moins de 60%. La Guinée-Bissau et le Mali enregistrent les meilleures performances en termes de progrès entre 2002 et 2015, soit 24 points de pourcentage et 26 points de pourcentage respectivement.

42. En dépit des progrès enregistré par la sous-région, l'objectif d'accès universelle à l'eau potable fixée à l'horizon 2030 nécessitera toutefois des efforts supplémentaires, lesquels sont ralentis par un contexte de croissance démographique et d'urbanisation galopantes. Relever ce défi garantirait également davantage des progrès dans des domaines aussi connexes que ceux de la santé, de l'éducation et de l'éradication de la pauvreté.

Figure 13 : Proportion de la population totale ayant accès à l'eau potable ; 2002, 2012 et 2015 (pourcentage)

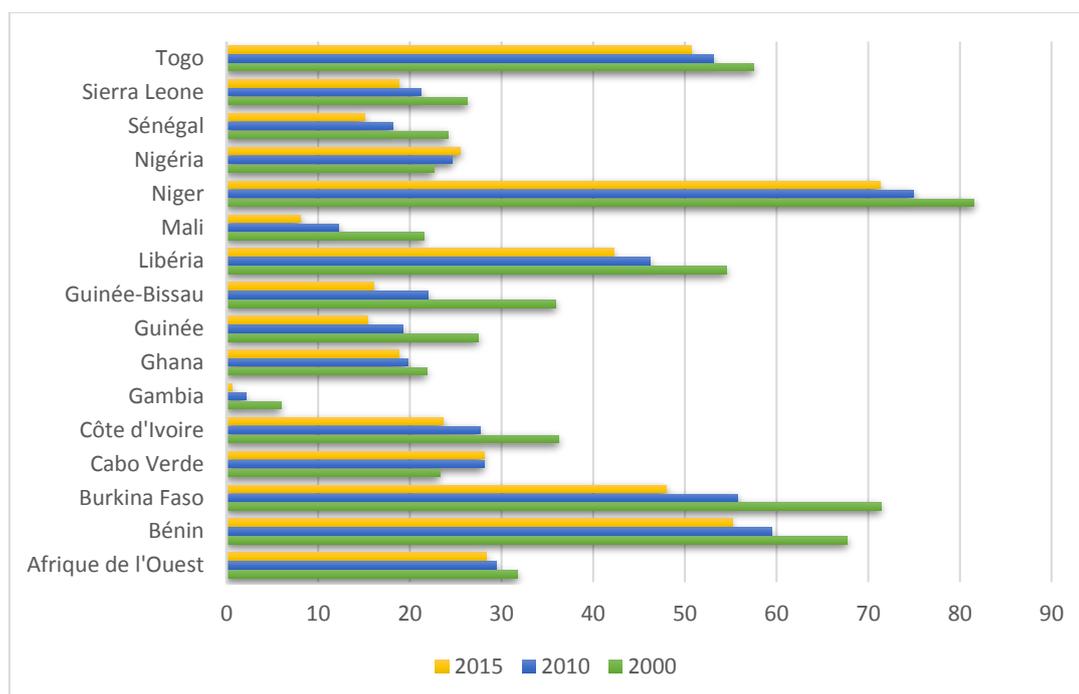


Source : FAO, base de données AQUASTAT, Avril 2019

Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

43. Au nombre des pratiques exposant la population à des problèmes d'hygiène et de santé publique, figure la défécation en plein air. Cette pratique touche malheureusement une grande partie de la population des pays en Afrique de l'ouest, avec pour corollaire, la pollution de l'eau et la propagation de maladies comme la diarrhée au sein des différentes communautés. Cette situation révèle un accès limité aux services d'assainissement de base, surtout en milieu rural.
44. Des efforts de réduction la proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre ont été constatés dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest entre 2000 et 2015, exceptés au Cabo Verde et au Nigéria. De façon globale, 28,3% de la population en Afrique de l'ouest pratiquaient la défécation à l'air libre en 2015 contre 31,7 % en 2000. Les campagnes visant à sensibiliser le public à la réalité de la défécation en plein air devraient permettre de briser le silence afin de permettre à chaque communauté d'améliorer son environnement sanitaire de façon autonome pour le mieux-être de ses membres.

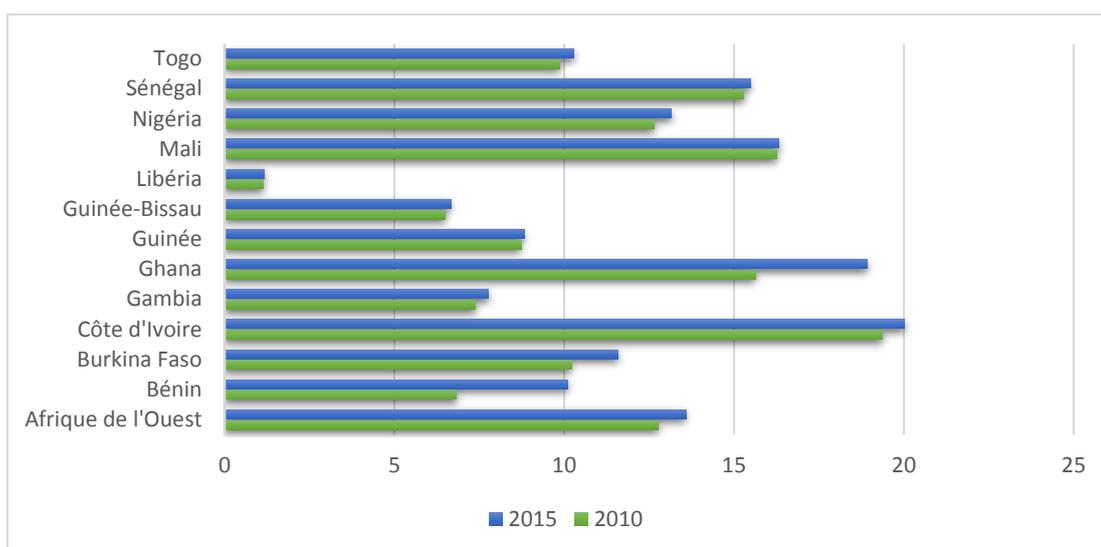
Figure 14: Proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre en 2000, 2010 et 2015 (pourcentage)



Source UNDESA, base de données ODD, Avril 2019

45. Les performances en matière de réduction des pratiques de défécation à l'air libre entre 2000 et 2015, sont remarquables en Gambie (-90%), au Mali (-63%) et en Guinée-Bissau (-55%), ce qui place ces pays sur la bonne voie en vue de mettre fin à la défécation à l'air libre de la population d'ici à 2030. En revanche, la proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre s'est accrue au Nigeria (+12,8%) et est restée au-dessus de 50 % au Niger (71,3%), au Bénin (55,2%) et au Togo (50,7%), compromettant ainsi l'atteinte de la cible d'ici 2030 dans ces pays si des actions supplémentaires et fortes ne sont pas mises en œuvre pour un meilleur accès à des services d'assainissement.
46. En ce qui concerne la couverture en matière de services d'hygiène adéquats, seuls 13,6 % de la population d'Afrique de l'Ouest disposait en moyenne d'installations de lavage des mains avec savon et eau en 2015. La couverture d'hygiène était de moins de 10% dans plusieurs pays dont le Libéria (1,2%), la Guinée-Bissau (6,7%), la Gambie (7,8%) et la Guinée (8,8%).

Figure 15 : Proportion de la population disposant d'installations de lavage des mains, 2010-2015 (pourcentage)



Source : UNDESA, base de données ODD, Avril 2019



Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Tableau 7 : Rapprochement de l'objectif 7 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

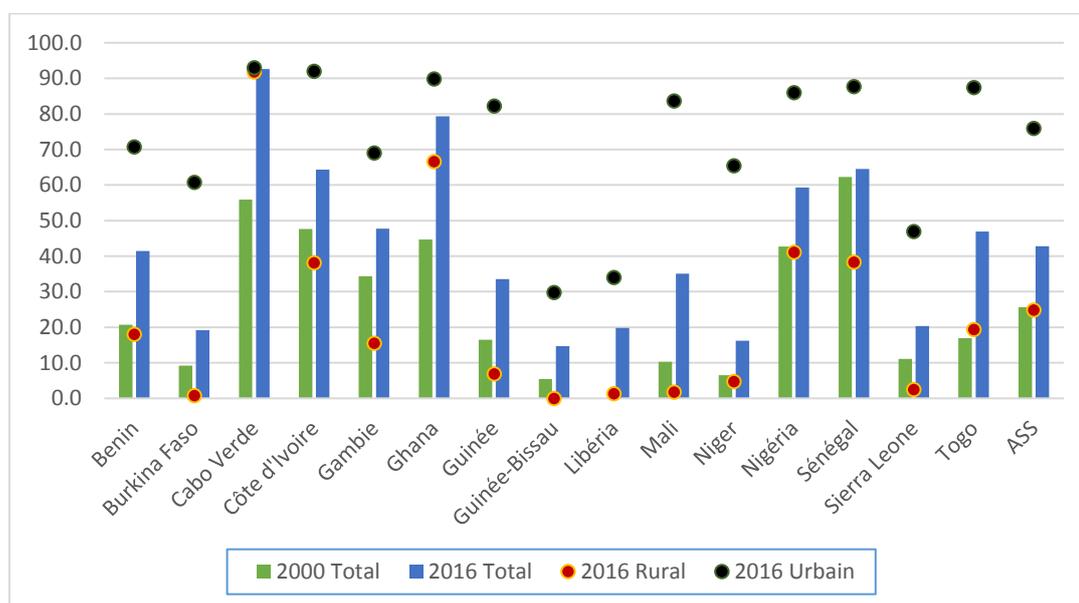
ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une vie de qualité et le bien-être pour tous les citoyens
	Objectif 7 : Économies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables
	Objectif 10 : Des infrastructures de classe mondiale sillonnent l'Afrique.
Cibles du programme 2030 analysées	Objectif 6 : Économie bleue/maritime pour une croissance économique accrue.
	Cibles de 2063 correspondants
	7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
	1.1.4.6 : Accroître l'accès à l'électricité et à l'Internet d'au moins 50 % par rapport aux niveaux de 2013.
	1.7.3.4 Réduire la quantité de combustibles fossiles dans la production totale de l'énergie d'au moins 20 %.
	2.10.1.4 Augmenter la production et la distribution d'électricité d'au moins 50 % d'ici 2020.

Source : extrait de CEA et al., 2018

Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

47. Seulement 13% de la population mondiale n'avait pas accès à l'électricité en 2016 et 53% de cette population vivait en Afrique hors Afrique du Nord (ECA et al., 2018). Par ailleurs, seulement moins de 25% des africains hors Afrique du Nord avaient accès à l'électricité en 2016 contre plus de 80% en Afrique du Nord, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Ces informations factuelles démontrent le grand retard du Continent en matière d'infrastructure énergétique comparativement aux autres régions.
48. Avec en moyenne 43,7% de taux d'accès à l'électricité en 2016, l'Afrique de l'Ouest présente un profil similaire à la région Afrique, avec d'énormes disparités entre le milieu rural (24,8%) et le milieu urbain (72,1%). La figure ci-dessous montre que Cabo Verde, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et dans une moindre mesure le Nigéria constitue le groupe de pays de la sous-région qui enregistre un niveau global d'accès à l'électricité de 60% en 2016. A contrario, la Guinée-Bissau, le Niger, le Burkina Faso et la Sierra Leone enregistrent moins de moins de 20% de taux d'accès.
49. La principale explication du faible accès se situe au niveau de production dont le rythme d'accroissement est largement inférieur à la demande qui est tirée par la croissance démographique. Le déficit de production d'électricité dans la sous-région est principalement expliqué par les installations vieillissantes et vétustes, la faiblesse des capacités de production, la mauvaise qualité de service d'entretien, le niveau de pertes élevées en lien avec la faible fiabilité des réseaux de transport et de distribution. Le délestage récurrent est la conséquence immédiate du déficit de production qui constitue le principal frein aux efforts d'industrialisation de la sous-région et par ricochet à la transformation structurelle des économies.

Figure 16 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité, par lieu de résidence et total de la population, 2000-2016 (pourcentage)

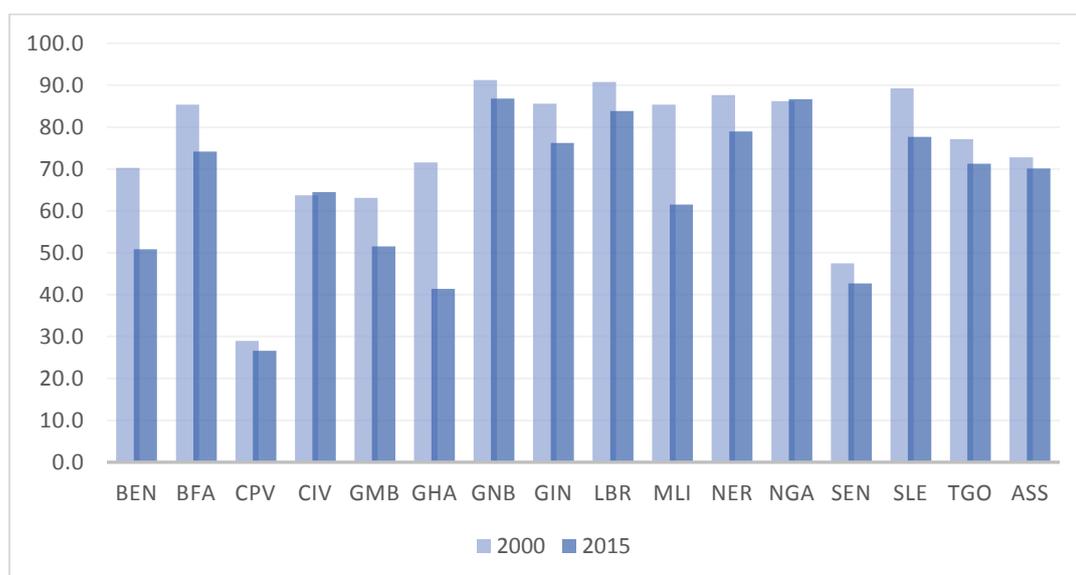


Source : Banque mondiale, WDI, avril 2019

50. Selon le rapport mondial 2018 sur les ODD du Secrétaire général des Nations Unies, la part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie a augmenté très faiblement dans le monde, passant de 17,3 %, en 2014, à 17,5 %, en 2015, et seulement 55% de cette part provient de sources modernes d'énergie renouvelable (ONU, 2018). La plus importante partie de l'augmentation concerne la composante électricité due principalement aux progrès technologiques et à la baisse des coûts dans la production de l'énergie solaire et éolienne.

51. En Afrique de l’Ouest, la baisse de la proportion d’énergie renouvelable dans la consommation finale totale entre 2000 et 2015 est d’environ 10 points de pourcentage en passant en moyenne de 74,9% à 65,0%. Le Cabo Verde et le Sénégal sont les pays dont la proportion d’énergie renouvelable dans la consommation finale totale est la plus faible de la sous-région. En revanche, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Libéria, le Nigéria, le Niger et le Burkina Faso se distinguent par des parts d’énergie renouvelable plus important (Figure ci-dessous).

Figure 17 : Part de l’énergie renouvelable dans la consommation finale d’énergie ; 2000 et 2015 ; pourcentage



Source : Banque mondiale, WDI, Avril 2019

52. La promotion des énergies renouvelables en Afrique de l’Ouest est confronté à d’important déficit d’offre, et la promotion de l’efficacité énergétique constitue entre autres des mesures à gain rapide pour accélérer la réduction du gap entre l’offre et la demande.
53. Par ailleurs, la tendance à un engagement de plus en plus fort du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement au côté des pouvoirs publics pour la promotion du développement du secteur de l’énergie afin de donner la pleine mesure de la sous-région à son potentiel est à encourager et à soutenir.



Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Tableau 8 : Rapprochement de l’objectif 8 de l’agenda 2030 avec celui de l’agenda 2063

ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le	Objectif 1: Niveau de vie élevé, qualité de vie élevée et bien-être pour tous
	Objectif 4 : Economies Transformées et Création d’Emplois

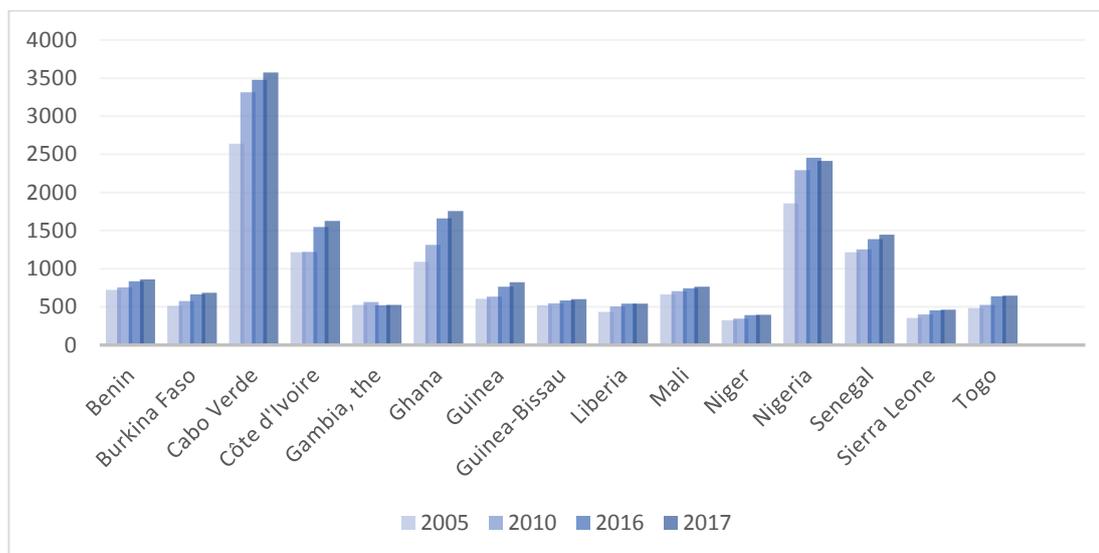
plein emploi productif et un travail décent pour tous	Objectif 18 : Jeunes et enfants engagés et autonomisés
Cibles du programme 2030 analysées	Cibles de 2063 correspondants
8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés	1.1.1 : Augmenter le revenu par habitant de 2013 d'au moins 30% 4.1.1 : Taux de croissance annuel du PIB d'au moins 7%
8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	NA

Source : Agenda 2063 ; Rapport sur le Profil des indicateurs de Base, Janvier 2017

Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés.

54. La croissance économique inclusive et durable est un facteur clé du développement, car elle permet d'augmenter les ressources dédiées à l'éducation, à la santé, à la consommation personnelle, au transport et aux infrastructures hydrauliques et énergétiques. Selon les données disponibles, le PIB par habitant aux cours constants de 2010 en dollars US progresse de façon substantielle au sein des pays d'Afrique de l'Ouest, et évolué entre un peu moins de 400 dollars US au Niger à environ 3 500 dollars US au Cabo Verde en 2017. Après le Cap vert, le PIB par tête du Nigéria se démarque de celui des autres pays. Un groupe de pays émerge avec des PIB par tête en croissance notamment le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.
55. La croissance économique est particulièrement importante dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, car elle induit de meilleures opportunités d'emploi et une augmentation du revenu disponible. Soutenir l'accroissement de la croissance économique réelle est une gageure, comme l'illustre la figure 18, pour ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest. Les modèles de croissance sont différents pour tous les pays de la région. Par ailleurs, lorsque les pays épuisent leurs ressources naturelles au nom de la croissance économique, cette croissance risque de ne pas être durable à long terme, et les générations futures porteront le fardeau de la dégradation de l'environnement. Le poids démographique et la forte croissance démographique des pays restent également un sujet d'intérêt majeur pour plusieurs pays.

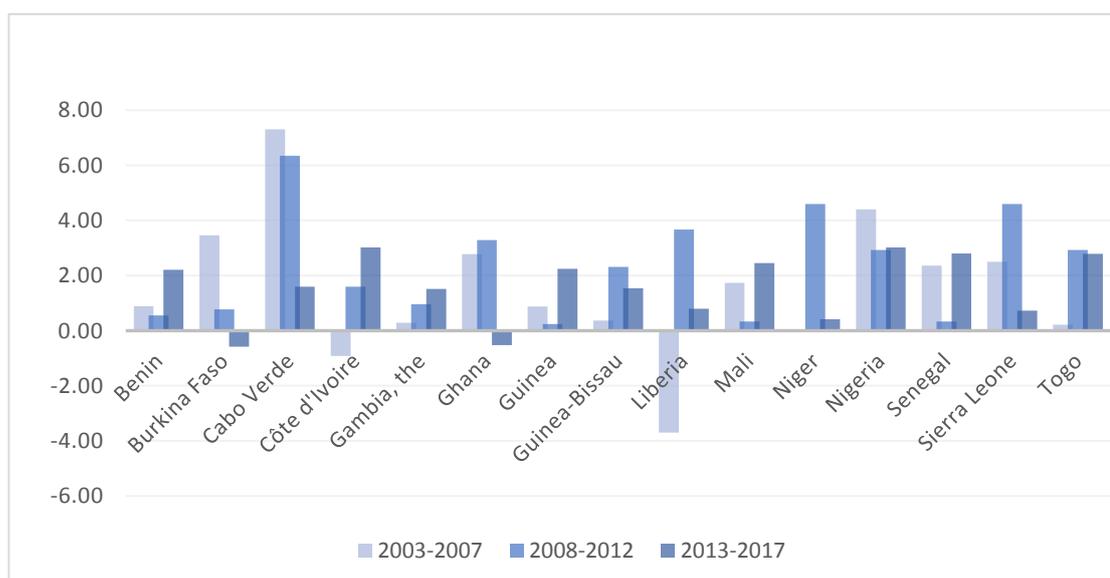
Figure 18 : PIB par habitant aux cours constants de 2010 en dollars US



Source : WDI, World Development Indicators, mars 2019

56. Durant la période 2013-2018, le taux de croissance du PIB réel par habitant en Afrique de l'Ouest est estimé à 1,60%. Ce taux est inférieur au taux de croissance de la période 2008-2012 qui est estimé à 2,37%. Cinq pays (Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali, Guinée et Gambie) ont enregistré des taux de croissance sur la période 2013-2018, supérieurs à ceux de la période 2008-2012. Les investissements structurants en infrastructures ont beaucoup contribué à la croissance des pays notamment au Sénégal, en Côte d'Ivoire et en Guinée. Il est important de mentionner les cas des pays sortis des crises de la période 2003-2007 qui ont renoué avec la croissance (Libéria et Côte d'Ivoire) mais des cas particuliers de faible croissance pour le Ghana, le Burkina Faso et le Nigéria. Cette croissance se traduit directement dans le PIB par habitant, qui connaît une nette amélioration dans ces pays. Néanmoins, une accélération du progrès est indispensable si les pays les moins avancés ouest-africains veulent atteindre la cible d'au moins 7 % de croissance annuelle du PIB réel requis pour atteindre les objectifs de développement durable.

Figure 19 : Croissance du PIB réel par habitant (pourcentage)

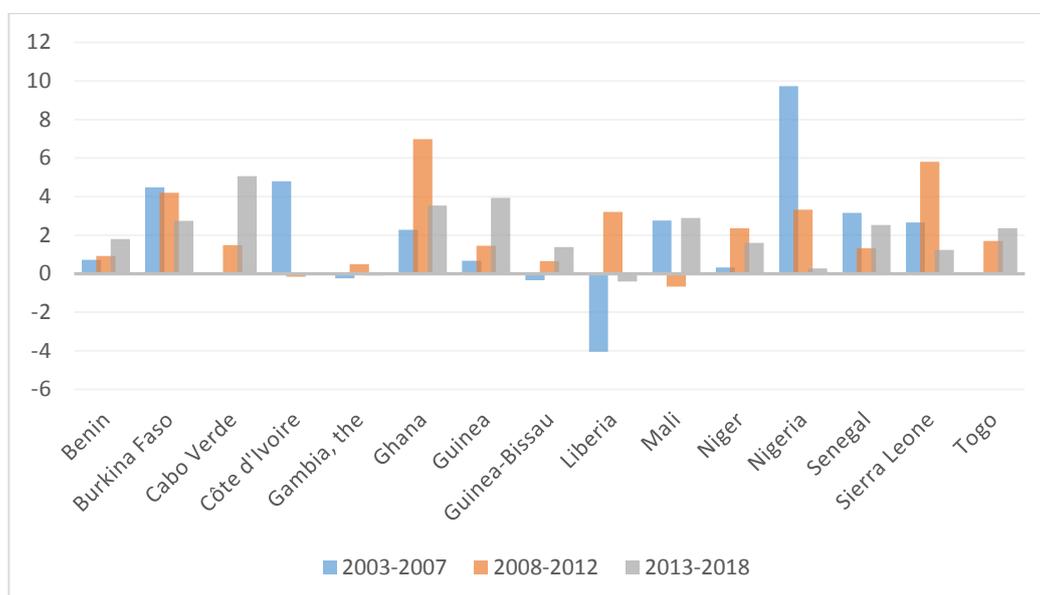


Source : WDI, World Development Indicators, mars 2019

Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

57. La croissance de la productivité par travailleur a repris une tendance positive importante pour le Cabo Verde après une première phase de baisse. A contrario, la productivité du travail au Nigéria enregistre une certaine décélération alors même qu'elle était dominante entre 2003-2007. A l'exception du Cabo Verde, au cours de la période 2013-2018, la productivité par travailleur est inférieure à 5%. En dépit de la tendance à la hausse de la productivité par travailleur, le renforcement du processus de transformation structurelle de l'économie des pays d'Afrique de l'Ouest passe nécessairement par une migration de la main d'œuvre vers des secteurs qui peuvent non seulement absorber le nombre important de main d'œuvre non qualifiée mais également améliorer sensiblement la productivité du travail⁸.

Figure 20 : Taux de croissance annuel du PIB réel par travailleur



Source : UNDESA, base de données ODD, Mars 201



Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Tableau 9 : Rapprochement de l'objectif 9 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation	Objectif 1 : Niveau de vie élevé, qualité de vie élevée et bien-être pour tous
	Objectif 4 : Economies Transformées et Création d'Emplois

⁸ Dynamiques du développement en Afrique 2018 : croissance, emploi et inégalités © cua/ocde 2018

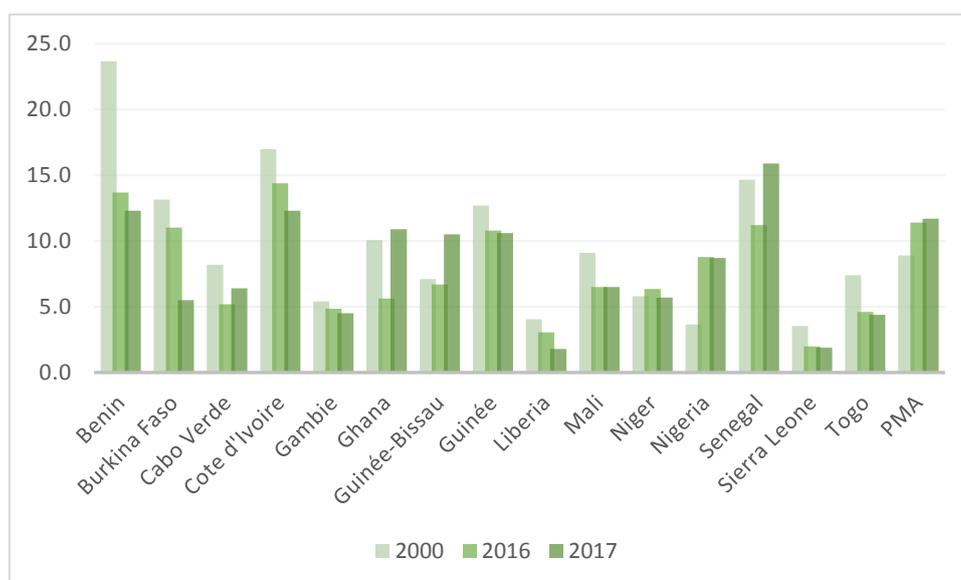
durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Objectif 5 : Une agriculture moderne pour augmenter la productivité et la production
	Objectif 7 : Économies et communautés écologiquement durables et résilientes
	Objectif 10 : Des Infrastructures de Classe Mondiale Sillonnant l'Afrique
Cibles du programme 2030 analysées	Cibles de 2063 correspondants
9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	1.4.1.2 : Au moins 30 % de la production totale des industries non extractives proviennent des entreprises locales
	1.4.2.1 La valeur réelle des produits manufacturés dans le PIB est supérieure à la valeur de 2013, de 50 %
	1.4.2.2 La part de la production manufacturière à forte intensité de main d'oeuvre est supérieure à la valeur de 2013, de 50 %

Sources : CEA et al., 2018 et Agenda 2063 ; Rapport sur le Profil des indicateurs de Base, Janvier 2017

Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

58. L'industrie manufacturière présente un grand potentiel d'accroissement de la productivité, de d'emplois décents, et donc de revenus à mesure de renforcer le processus de transformation structurelle des économies. Aussi, la part mondiale de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB a augmenté de 15,2% en 2005 à 16,3% du PIB en 2017, à cause principalement à l'accroissement rapide du secteur manufacturier en Asie (ONU, 2018). L'Afrique en général et les pays moins avancés (PMA) en particulier enregistrent un grand retard en matière de production manufacturière. Ainsi, la part des PMA a augmenté de 8,9% en 2000 à 11,7% du PIB en 2017, soit à moins de 3 points de pourcentage en plus de quinze ans.
59. En Afrique de l'Ouest, la production manufacturière a baissé en moyenne d'environ 2 points de pourcentage entre 2000 et 2017, avec seulement le Nigeria (5,0 points), la Guinée-Bissau (3,4 points), le Sénégal (1,2 point) et dans une moindre mesure le Ghana (0,8 point) qui ont enregistré une hausse de la valeur ajoutée manufacturière. Les fortes dégradations du niveau de la production manufacturière ayant été enregistrées sur la période au Bénin (11,4 points) ; au Burkina Faso (7,7 points), en Côte d'Ivoire (4,7 points) ainsi qu'au Togo (3 points).
60. La baisse de la production manufacturière serait plus liée à une industrialisation lente par rapport à l'évolution globale de l'économie de la sous-région qu'à un phénomène de désindustrialisation, dans la mesure où le volume de la production manufacturière a continué de croître en passant de 12 milliards de dollar US en 2005 à plus de 20 milliards de dollar US en 2015 (BAD et al., 2016). Cette tendance à la baisse de la valeur ajoutée du secteur manufacturier s'expliquerait en partie par le vieillissement des équipements, la faible intégration dans les segments productifs des chaînes de valeur mondiale, notamment pour les produits de transformation. La contreperformance serait générée par la crise industrielle des années 1980, du démantèlement des barrières protectionnistes qui préservaient les industries naissantes locales. A ceci s'ajoute les conflits et guerres civiles qu'ont traversés plusieurs pays de la sous-région.

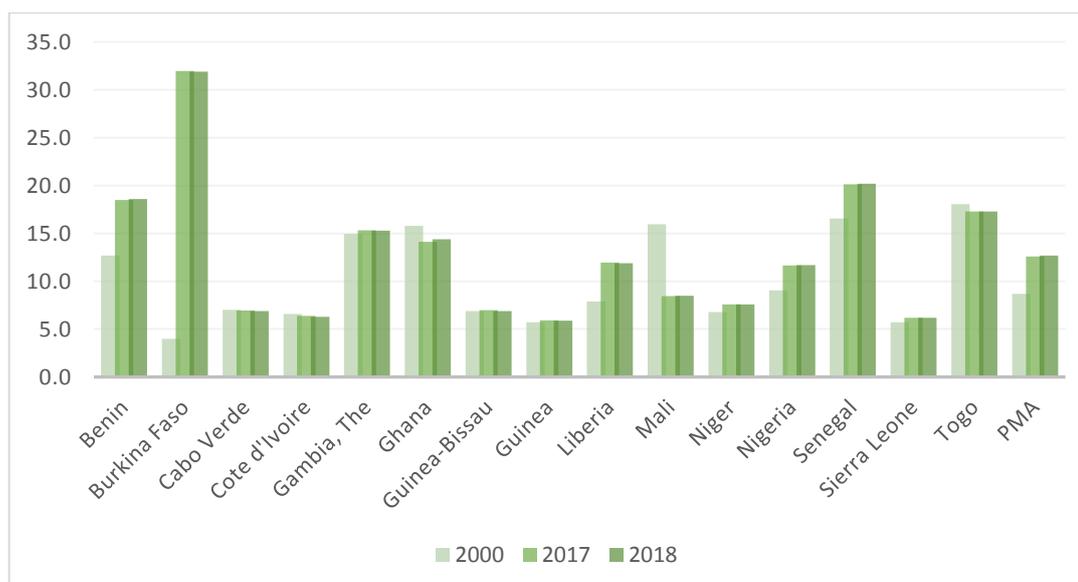
Figure 21 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB, pourcentage 2000, 2016 et 2017



Source : Banque Mondiale, WDI, Mars 2019

61. Au niveau de l'emploi dans l'industrie manufacturière, une approximation est faite par la part l'emploi dans le secteur industriel dans son ensemble en raison d'absence de données sur le sous-secteur manufacturier. En effet, le groupe des PMA a enregistré une hausse de la proportion d'emploi dans le secteur industriel de 4 points en passant de 8,7% en 2000 à 12,7% en 2018. En Afrique de l'Ouest cinq pays (Burkina Faso, Benin, Libéria, Sénégal, Nigéria) ont vu l'emploi dans le secteur industriel augmenté de manière substantielle, avec un accroissement remarquable de 28 points pour le Burkina Faso. Toutefois cette situation de hausse pourrait être beaucoup influencé par l'expansion du secteur minier dans ces pays au cours de la dernière décennie. Notamment le cas du Burkina Faso où cette hausse de l'emploi dans le secteur industriel contraste avec la baisse de sa valeur ajoutée manufacturière. Par ailleurs, des pays comme le Mali et la Ghana ont connu des baisses substantielles des travailleurs dans le secteur industriel.

Figure 22 : Emploi dans l'industrie, en proportion de l'emploi total, pourcentage, 2000, 2017 et 2018



Source : Banque Mondiale, WDI, Mars 2019



Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Tableau 10: Rapprochement de l'objectif 10 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Objectif 1: Niveau de vie élevé, qualité de vie élevée et bien-être pour tous
Cibles du programme 2030 analysées	Cibles de 2063 correspondants
10.1 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	1.1.2.1. Réduire le coefficient de Gini 2013 d'au moins 20%. Réduire les inégalités de revenu d'au moins 20%
10.c : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent	NA

Sources : CEA et al., 2018 et Agenda 2063 ; Rapport sur le Profil des indicateurs de Base, Janvier 2017

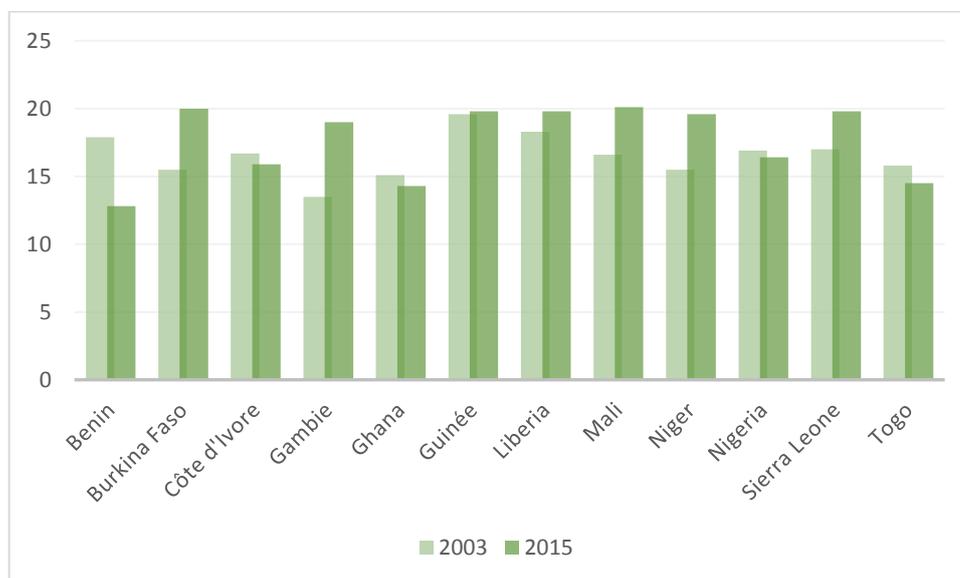
Cible 10.1 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

62. Selon la Banque mondiale⁹ en Afrique hors Afrique du Nord, un tiers des pays de la région ont connu une baisse des revenus des 40 % de population les plus pauvres. Région abritant le plus grand nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté, l'Afrique a vu sa population presque multipliée par deux entre 1990 et 2015. L'une des plus importantes augmentations a été enregistrée dans la population vivant avec moins de 3,20 dollars mais plus de 1,90 dollar par jour.
63. En Afrique de l'Ouest, la part de revenu des 40% les plus pauvres a légèrement augmenté d'environ 1.0 point de pourcentage au cours de la dernière décennie en passant de 16,5% en 2003 à 17,6% en 2015, tandis que le PIB par tête s'est globalement accru de l'ordre de 35% sur la même période. Cette situation montre que plus de 82% de la richesse de l'Afrique de l'Ouest est détenu par 60% de la population les plus riches. En 2015, les pays où les 40% les plus pauvres reçoivent moins de 15% du revenu global, sont le Bénin, le Ghana et le Togo. Le Burkina Faso et Mali sont les pays de la sous-région où les 40% les plus pauvres reçoivent la part la plus élevée du revenu global, c'est-à-dire de l'ordre de 20 %.
64. Selon les travaux de Dimitri et Mamoudou sur le caractère inclusif et durable de la croissance économique de l'espace CEDEAO, la baisse des inégalités consécutive à la croissance économique dans la CEDEAO est intrinsèquement due à l'augmentation du PIB agricole car l'accroissement du PIB agricole de 1% impliquerait une baisse des

⁹ <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/10/17/nearly-half-the-world-lives-on-less-than-550-a-day>, consulté le 4 Avril 2019

inégalités de 0,44% contre une baisse de 0,22% pour le PIB global per capita (Mamoudou et al., 2019).

Figure 23 : Part de revenu des 40 pour cent de la population les plus pauvres ; 2003 et 2015 ; pourcentage



Source : Banque mondiale ; WDI 2019 et calculs de la CEA

Cible 10.c : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent

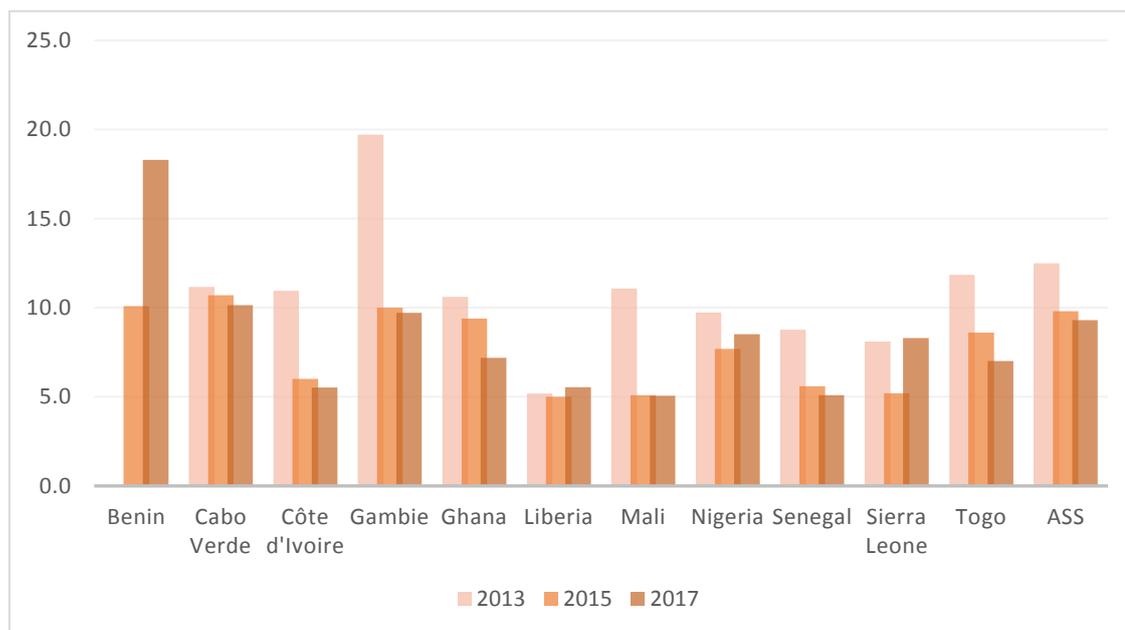
65. Selon la note d'information d'avril 2018 de la Banque mondiale¹⁰ sur les migrations et le développement, les envois de fonds vers les pays en développement ont atteint un niveau record en 2017, en s'établissant à 466 milliards de dollars, soit une hausse 8,5 % par rapport à l'année précédente. Ce record inattendu des envois de fonds serait en partie favorisé par la croissance en Europe et en Amérique du Nord ainsi que le raffermissement du prix du baril de pétrole. Parmi le top six des principaux bénéficiaires de cette hausse exceptionnelle des envois de fonds, dont l'Inde (69 milliards de dollars) et la Chine (64 milliards de dollars) en tête du peloton figure seulement deux pays de l'Afrique, notamment le Nigéria (22 milliards de dollars), et l'Égypte (20 milliards de dollars).
66. En dépit de leurs baisse globalement substantielle enregistrée au cours de la dernière décennie, le coût moyen associés aux transferts des fonds des migrants reste loin de la cible de 3% fixée en 2030 pour le transfert d'un montant de 200 dollars. Il était de 7,1 % en moyenne à l'échelle mondiale. Ce coût était en moyenne de 9,3 % en Afrique subsaharienne contre 5,2 % en Asie du Sud en 2017.
67. L'évolution des coûts moyens des envois de fonds des migrants à destination des pays de l'Afrique de l'Ouest est similaire à celle observée au niveau régional et mondial. Ils sont passés de 11,9% des montants transférées en 2013 à 8,2% en 2017, soit moins que la moyenne niveau régional. En 2017, les coûts de transfert à destination du Bénin (18,3%), du Cabo Verde (10,2%), de la Gambie (9,7%) restent toujours supérieurs à la moyenne sous régionale (8,2%) et régionale (9,3%). Cependant, les coûts de transfert des fonds à

¹⁰ <http://www.banquemonde.org/fr/news/press-release/2018/04/23/record-high-remittances-to-low-and-middle-income-countries-in-2017>; consulté le 4 Avril 2019

destination du Mali (5,1%), du Sénégal (5,1%), de la Côte d'Ivoire (5,5%) et du Libéria (5,5%) sont les plus bas dans la sous-région.

68. Les coûts de transfert des fonds devraient continuer à baisser au même rythme que le développement des nouvelles technologies admis de nos jours comme le principal moyen de transfert, notamment avec la téléphonie mobile. Toutefois, il y a lieu que les pays mettent en place des cadres réglementaires et des dispositifs de contrôle efficaces afin d'éviter les effets pervers, préjudiciables au financement du développement, que le transfert de fonds par les nouvelles technologies pourrait générer.

Figure 24 : Coûts moyen des envois de fonds en proportion du montant transféré



Source : banque mondiale, WDI, Mars 2019

69. L'influence positive des nouvelles technologies dans la baisse progressive des coûts moyens de transfert des fonds dans la sous-région est salubre, cependant l'accessibilité à ces services reste limitée pour les ménages pauvres, notamment en milieu rural. Il est donc opportun pour les gouvernements d'intensifier le niveau des investissements afin d'améliorer la qualité des infrastructures de connectivité internet au niveau national en général et en milieu rural en particulier.

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Tableau 11: Rapprochement de l'objectif 11 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

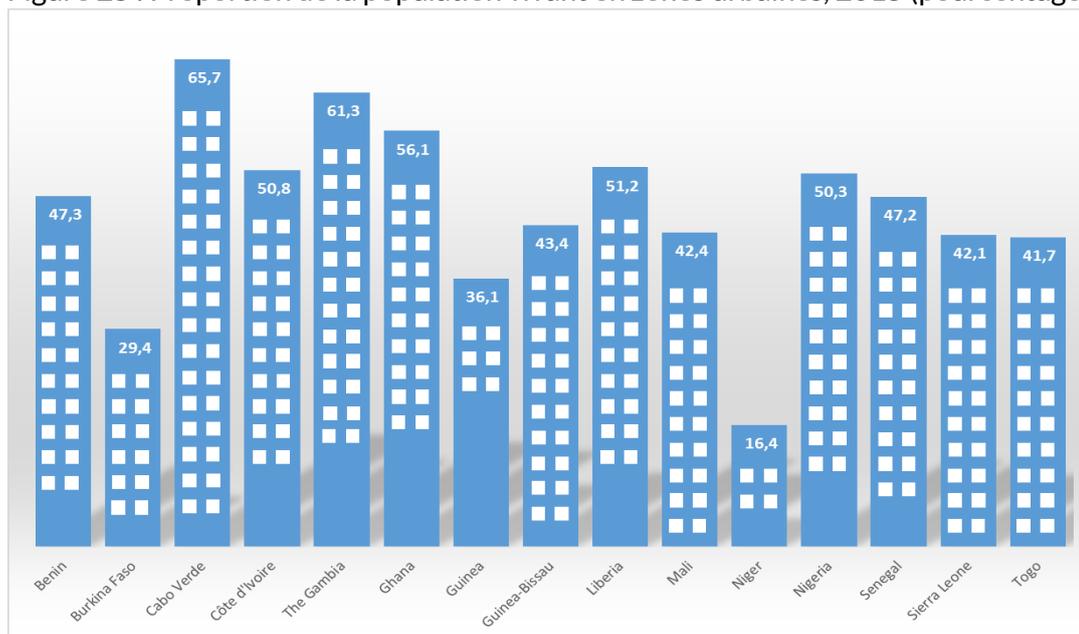
ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une vie de qualité et le bien-être pour tous les citoyens.
	Objectif 7 : Économies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables.
	Objectif 10 : Des infrastructures de classe mondiale sillonnent l'Afrique.
	Objectif 12 : Des institutions capables et un leadership transformé sont en place à tous les niveaux.
Cibles du programme 2030 analysées	Objectif 16 : La renaissance culturelle africaine est primordiale
	Cibles de 2063 correspondants
	11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.
	11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.
	1.1.4.1 Au niveau national, réduire d'au moins 10 % le déficit d'habitats par rapport à 2013.
	1.1.4.2 Requier les bidonvilles d'au moins 20 %.
	1.1.4.9 : Recyclage d'au moins 50 % des déchets urbains
	1.7.3.5 : Toutes les villes répondent aux normes de la qualité de l'air ambiant de l'OMS d'ici à 2025.

Sources : CEA et al., 2018

Cible 11.1: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

70. Le taux d'urbanisation en Afrique de l'Ouest se chiffre actuellement à 45,0 % (UNDESA, 2018), et devrait passer à 67 % d'ici 2050. Les taux d'urbanisation dans la région varient de 16 %, au Niger, à 65 %, au Cabo Verde. L'augmentation rapide du taux d'urbanisation de la sous-région peut entraîner une croissance économique inclusive, la réduction de la pauvreté, mais aussi une exacerbation des inégalités et la prolifération des quartiers de taudis. Elle peut en outre avoir des conséquences graves sur les services sociaux, environnementaux et de santé, déjà insuffisants.

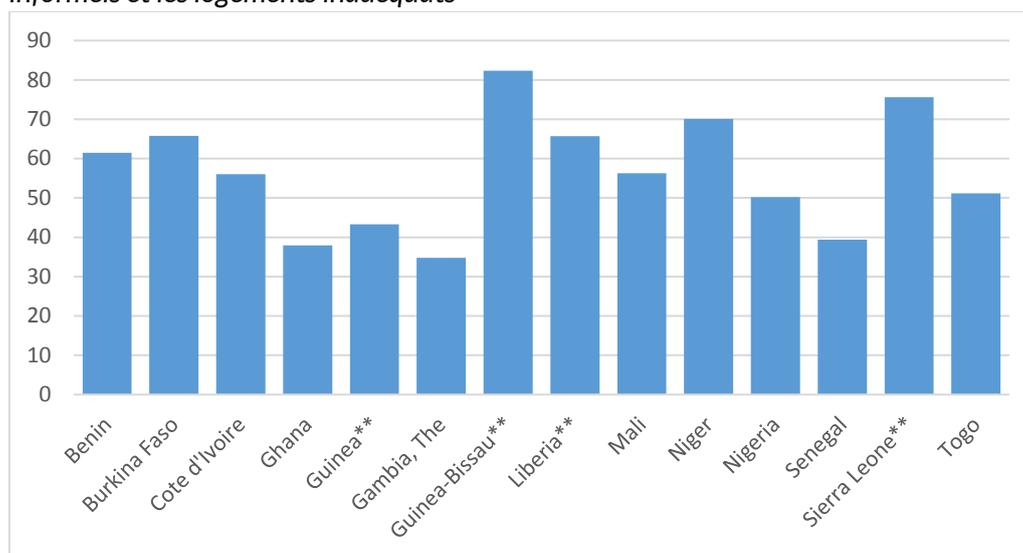
Figure 25 : Proportion de la population vivant en zones urbaines, 2015 (pourcentage)



Source : UNDESA, Perspectives d'urbanisation dans le monde, 2018

71. Malgré les progrès significatifs enregistrés dans plusieurs villes ouest-africaines en matière d'amélioration de l'accès aux services sociaux comme l'eau et l'assainissement, le progrès humain pour les personnes vivant dans les quartiers précaires continue d'être plombé par le manque de services de base tels que l'eau potable de qualité améliorée, un système d'assainissement adéquat, l'accès à l'énergie et l'insécurité du régime foncier. Selon les projections en matière d'ODD de l'Institut du développement outre-mer (ODI), les populations vivant dans les quartiers précaires devraient augmenter dans la quasi-totalité des pays subsahariens (ODI, 2016).
72. Les données pouvant permettre d'analyser la situation en Afrique de l'Ouest sont soit indisponibles soit désuètes. Lorsqu'elles existent, elles mettent en évidence un problème majeur : plus de la moitié des populations urbaines des pays d'Afrique subsaharienne vivent dans les quartiers précaires, à l'exception de la Gambie, du Ghana, de la Guinée et du Sénégal (ONU-HABITAT, 2016). D'ici 2030, au Burkina Faso, le nombre d'habitants des bidonvilles devrait plutôt croître que décroître. Le Sénégal apparaît comme le seul pays qui sort du lot, avec une prévision à la baisse du nombre d'habitants de ces quartiers précaires d'ici 2030 (ODI, 2016).

Figure 26 : Proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, les quartiers informels et les logements inadéquats



Source: Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Almanach des bidonvilles 2015-2016

Note : ** Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Base de données mondiale sur les indicateurs urbains 2014

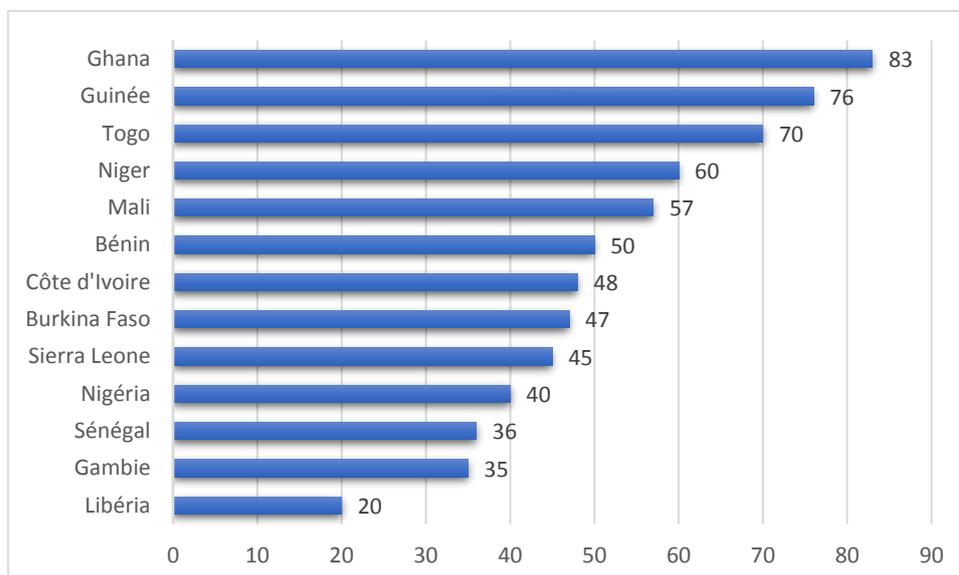
Cible 11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

73. Les données sur la gestion des déchets solides en Afrique de l'Ouest sont rares. La majorité des pays ne disposent pas de structures appropriées pour la gestion des déchets solides. Le champ de la gestion des déchets solides couvre les différents aspects relatifs à la collecte, au transport et à l'élimination ou la transformation des déchets. Plusieurs acteurs étatiques et les collectivités interviennent avec des résultats mitigés. Toutefois certains pays ont mis en place des pratiques intégrées de gestion des déchets solides avec une responsabilisation forte des populations et des collectivités. Aussi certains pays sont cités en exemple soit par les efforts des Etats ou des collectivités ou par des initiatives mises en œuvre par des acteurs non étatiques notamment les organisations des jeunes.
74. La composition des déchets solides produite en Afrique est caractérisée par la prédominance des déchets plastiques (43%). Le Cabo Verde enregistre la plus grande quantité de production de déchets solides et la Sierra Leone la plus faible quantité de production. Dans tous les 15 pays de la sous-région, la production de déchets solides devrait augmenter de manière significative d'ici 2025 si des mesures appropriées ne sont pas prises. La gestion rationnelle des déchets est plombée par le manque d'infrastructures, les ressources limitées et l'absence de systèmes appropriés de gestion urbaine (CEA, 2010).
75. Il existe peu de données disponibles pour cet indicateur. Les données existantes couvrent quelques études nationales. Au niveau international, la Banque Mondiale a publié le rapport What a Waste 211 qui analyse pour plusieurs pays d'Afrique la

¹¹ Kaza, Silpa, Lisa Yao, Perinaz Bhada-Tata, and Frank Van Woerden. 2018. What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050. Urban Development Series. Washington, DC: World Bank. doi:10.1596/978-1-4648-1329-0. License: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO

problématique de la gestion des déchets solides. Dans ce rapport, le Ghana maintient un taux de collecte des déchets solides municipaux urbains extrêmement élevé (83 %) largement supérieur à ceux de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.

Figure : Taux d'évacuation des déchets solides dans les principales villes par pays , 2018 en pourcentage



Source: What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050.

76. En conclusion, l'Afrique de l'Ouest assistera à une hausse considérable de la proportion de la population vivant dans les zones urbaines. La traduction de ce constat en développement socioéconomique inclusif passe nécessairement par l'accélération de la gouvernance et de la planification urbaines, ainsi que de la transformation structurelle. Par ailleurs, les opportunités d'emploi productif sont un facteur clé de la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion.



Objectif 12 : Assurer des modèles de consommation et de production durable

77. L'objectif 12 exige la mise en place d'un cadre national solide dans les plan nationaux et sectoriels en vue d'utiliser de la façon la plus rationnelle possible les ressources naturelles et énergétiques dans le cadre des activités humaines, notamment les activités de production, de distribution et de consommation.

Tableau 12: Rapprochement de l'objectif 12 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 12 : Assurer des modèles de consommation et de production durable	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une vie de qualité et le bien-être pour tous les citoyens
	Objectif 4 : Économies transformées et emplois
	Objectif 5 : Agriculture moderne pour une productivité et une production accrues

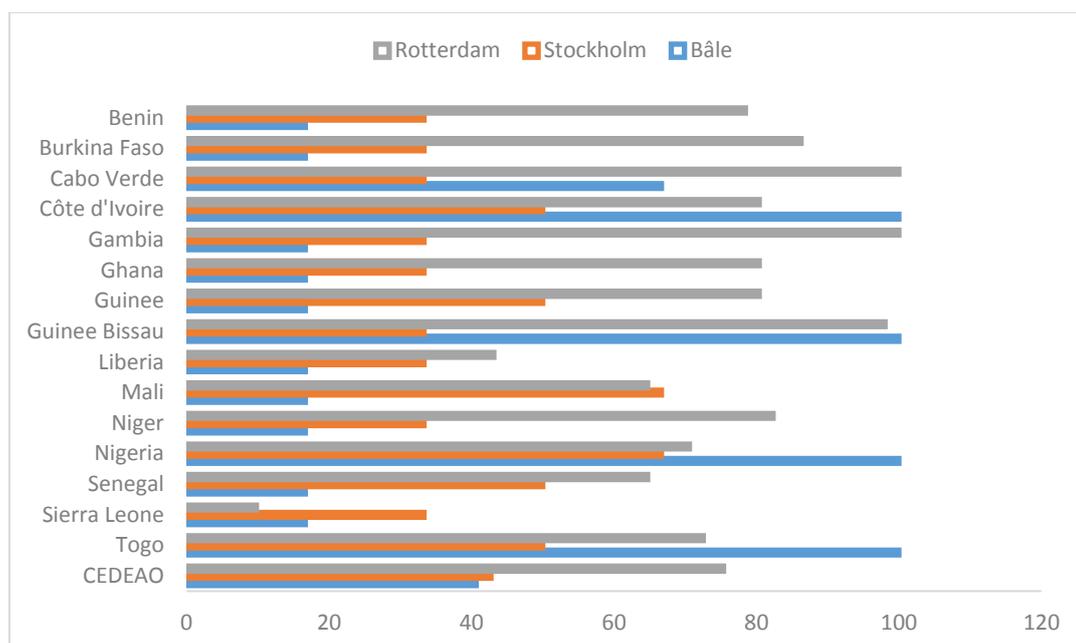
ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
	Objectif 7 : Économies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables
	Objectif 12 : Des institutions capables et un leadership transformé sont en place à tous les niveaux.
	Objectif 16 : La renaissance culturelle africaine est primordiale
Cibles du programme 2030 analysées	Cibles de 2063 correspondants
12.4 : D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long du cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et sur l'environnement	1.1.4.9 Recyclage d'au moins 50 % des déchets urbains
	1.7.3.5 : Toutes les villes répondent aux normes de la qualité de l'air ambiant de l'OMS d'ici à 2025.
	Les sociétés produisent et consomment des biens et des services d'une manière durable

Sources : CEA et al., 2018

Cible 12.4 : D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long du cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et sur l'environnement

78. D'une manière générale, de nombreux pays de la région ne respectent toujours pas leurs engagements à communiquer les informations requises par les accords mondiaux sur l'environnement (conventions de Bâle, de Stockholm, de Rotterdam).
79. En Afrique Subsaharienne, des proportions plus faibles de Parties que celles enregistrées au niveau mondial ont respecté cet engagement entre 2010 et 2014, soit 37,7% des Parties pour la convention de Bâle, 44,5% des Parties pour la convention de Stockholm et 53,7% des Parties pour la convention de Rotterdam. À l'image de l'Afrique Subsaharienne, les pays de la CEDEAO, transmettent très peu les informations requises dans le cadre de ces conventions (les taux de communication des informations requises dans le cadre de la convention de Bâle et de Stockholm sont respectivement de 40,6% et de 42,7%). Toutefois, cette région se démarque significativement de la situation globale de l'Afrique Subsaharienne s'agissant du taux de communication des informations (sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international) requises dans le cadre de la convention de Rotterdam, avec un taux de communication des informations de 75,3%. D'une manière générale, l'ensemble des Parties (100%) a communiqué les données relatives au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
80. À l'échelle des pays de la sous-région, le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Mali, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone sont les pays qui fournissent le moins les informations requises dans le cadre de la convention de Bâle. Chacun de ces pays a fourni 16,7% des informations relatives à cette convention. La Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Nigeria et le Togo sont les pays qui ont transmis davantage d'informations s'agissant de la convention de Bâle.
81. Relativement au taux de communication des informations requises dans le cadre de la convention de Stockholm, 9 pays sur les 15 de la CEDEAO détiennent des taux inférieurs à 50%. Le Nigeria et le Mali réalisent les meilleures performances (66,7%).

Figure 27: Taux de communication des données pour les Conventions de Stockholm, de Bâle et de Rotterdam dans le pays de la CEDEAO de 2010-2014 (pourcentage)



Source : UNDESA, base de données de suivi des ODD, Avril 2019



Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Tableau 13: Rapprochement de l'objectif 14 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

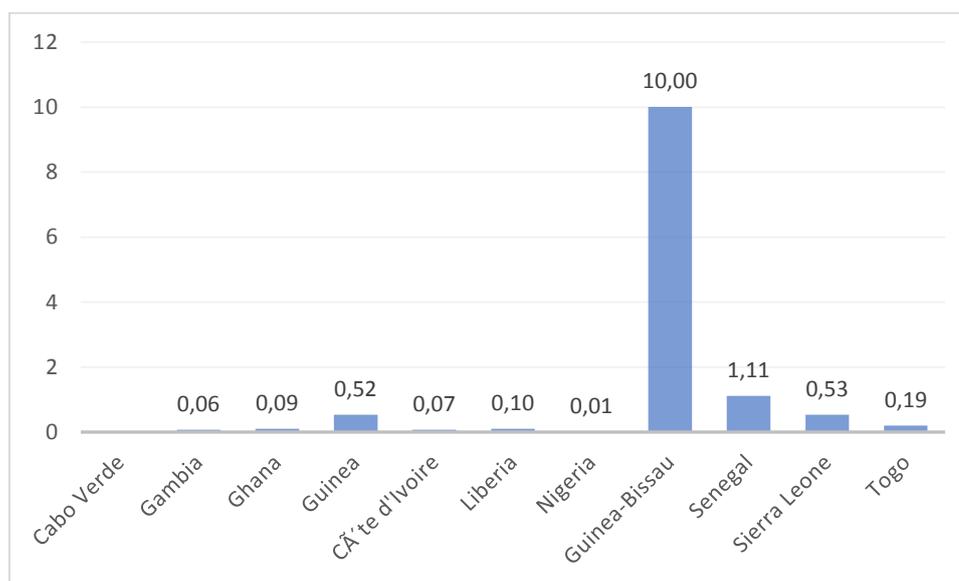
ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Objectif 4 : Économies transformées et emplois
	Objectif 6 : Économie bleue/maritime pour une croissance économique accrue.
	Objectif 7 : Économies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables
Cibles du programme 2030 analysées	Cibles de 2063 correspondants
14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.	1.7.1.2 Préserver au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures, et 10 % des zones côtières et marines

Sources : CEA et al., 2018

Cible 14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.

82. Selon les données disponibles, la Guinée-Bissau maintient la première position pour l'indicateur de la part des zones protégées par rapport au territoire marin avec un taux de 10 % réalisant ainsi la cible attendue. Les taux des protections des autres pays sont nettement moins importants. Après la Guinée Bissau, le Sénégal affiche le deuxième plus fort taux de protection en Afrique de l'Ouest, mais ne protège actuellement que 1,1 % de l'environnement marin relevant de sa juridiction, à l'opposé d'autres pays côtiers de la région, à la traîne. La situation est quasiment la même qu'en 2016.

Figure 28 : Couverture des zones protégées par rapport aux zones marines, 2018 (pourcentage)



Source : UNDESA, base de données ODD, avril 2018

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Tableau 14: Rapprochement de l'objectif 15 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Objectif 7 : Économies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables.
Cibles du programme 2030 analysées	Cibles de 2063 correspondants
15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	1.7.1.2 : Au moins 17 % des ressources en eau terrestres et intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont préservées.
15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	NA

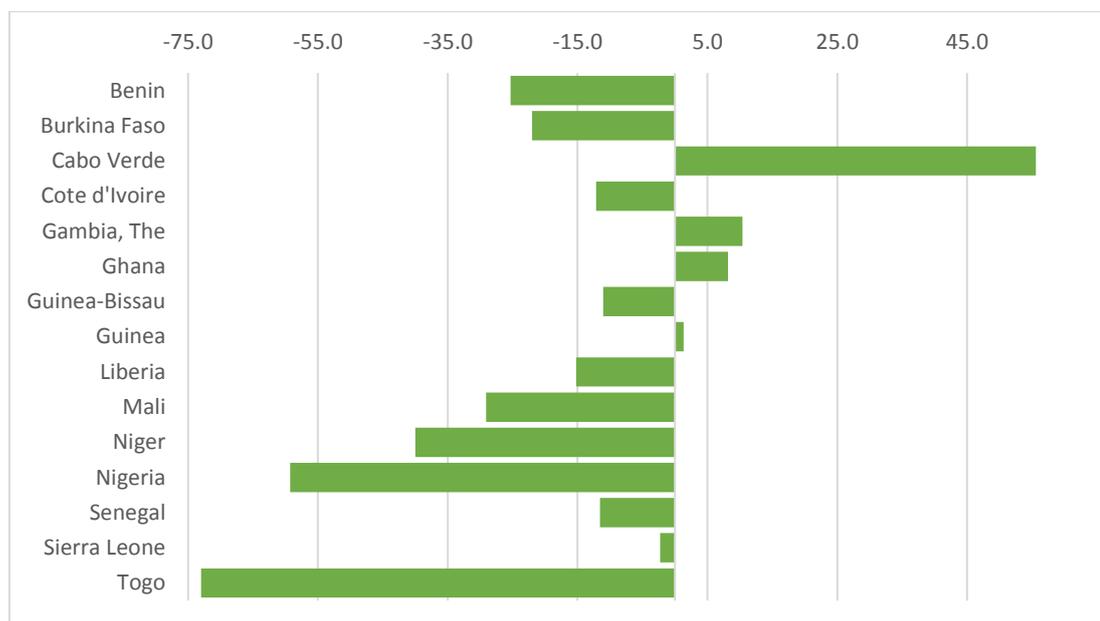
Sources : CEA et al., 2018

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

83. La dégradation des habitats et des écosystèmes compromet en effet la fourniture de services essentiels, tels que la santé et l'éducation, ainsi que l'eau et la production et la productivité agricole, la croissance économique et la création d'emplois, et, au bout du compte, la qualité de la vie humaine (CEA et al., 2018).
84. Contrairement à la baisse de la perte nette mondiale de superficies forestières enregistrée dans le monde (de 7,3 millions d'hectares par an dans les années 1990 à 3,3 millions d'hectares par an durant la période 2010 à 2015), le rythme de déforestation en Afrique (hors Afrique du Nord) continue de croître (ONU, 2017). Cette baisse du couvert forestier total en Afrique peut être attribué, en partie, à l'exploitation forestière, à l'empiètement des activités agricoles sur les terres forestières, et aux établissements humains et au déficit de plans d'aménagement forestier à long terme pour la plupart des terres forestières de la région.
85. En Afrique de l'Ouest, la vitesse de déforestation est inquiétante et interpelle les Etats au plus haut niveau dans la prise de mesures fortes et courageuses pour en faire face. En effet, entre 1990 et 2015, le couvert forestier de la sous-région a baissé globalement de 15% en moyenne avec des niveaux importants de réduction au Togo (37,0%), au Nigéria (59,3%) au Niger (40,0%). En revanche, à partir des actions fortes de protection et de reboisement, certains pays de la sous-région ont pu augmenter sur la période 1990-2015

la superficie de leurs couverts forestiers. C'est le cas du Cabo Verde (+55,6%), de la Gambie (10,4%) et du Ghana (8,2%).

Figure 29 : Variation de la proportion de la superficie du couvert forestier par rapport à la superficie totale des terres, entre 1990 et 2015 (en point pourcentage)

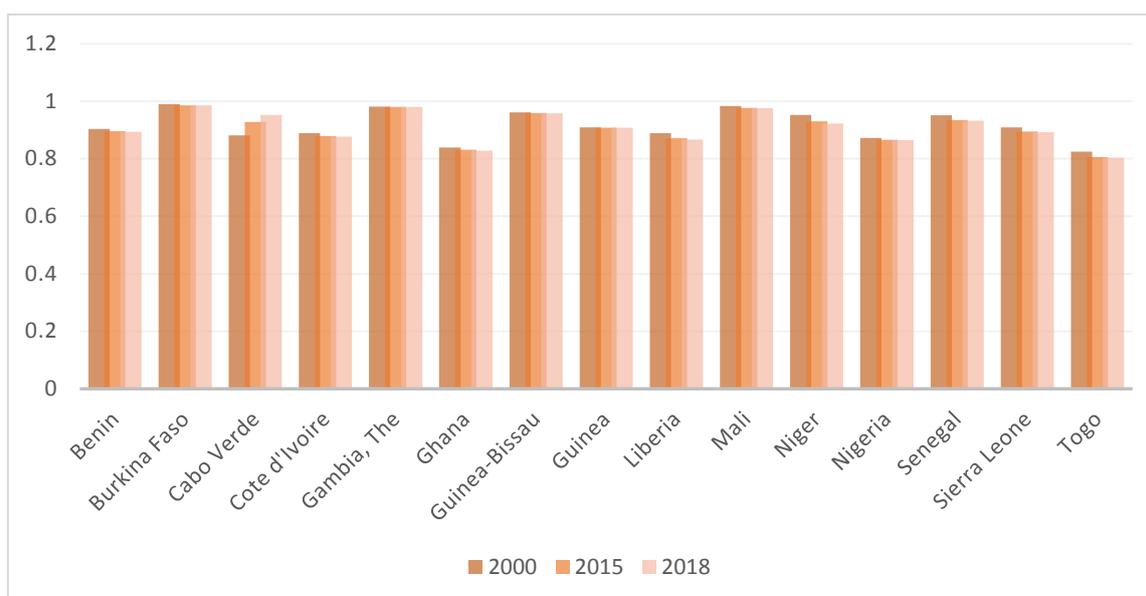


Source : UNDESA et calculs de la CEA, Mars 2019

Cible 15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

86. L'indice de la liste rouge (ILR) dont la valeur est comprise entre 0 à 1 est un indice qui permet d'évaluer la dynamique de l'état de la biodiversité dans une région. Il permet donc d'apprécier le risque d'extinction d'espèces majeures d'animaux, de récifs coralliens et de cycadées en l'absence de tout effort de conservation. Une tendance à la baisse de l'ILR signifie le rythme d'extinction future des espèces s'accélère. A l'inverse un ILR de 1 traduit un arrêt de la dégradation de l'habitat et l'appauvrissement de la biodiversité.
87. A l'instar des régions du monde, l'ILR de l'Afrique a observé une tendance baissière au cours de la dernière décennie en passant de 0,8 en 2000 à 0,74 en 2017 (CEA et al., 2018). Les principaux facteurs de la diminution de la biodiversité sont la disparition des habitats due à des pratiques agricoles non viables, la déforestation, les cultures et le commerce non durables, ainsi que les espèces exotiques envahissantes. Par ailleurs, le braconnage et le trafic d'espèces sauvages continuent d'entraver les efforts de conservation dans le continent.
88. En Afrique de l'Ouest, la totalité des pays présente une situation modérée de risque d'extinction de sa riche biodiversité. Selon les statistiques de présentant la situation de l'ILR en 2018, le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée Bissau, le Mali et le Sénégal présentent une situation plus modérée avec le Cabo Verde qui enregistre la vitesse d'arrêt de l'extinction la plus élevée. A l'inverse, des pays comme la Côte d'Ivoire, le Libéria et le Togo présentent une accélération du rythme d'extinction d'un nombre important de la composition de leur biodiversité faunique et florale.

Figure 30 : Indice de la Liste rouge



Source : UNDESA et calculs de la CEA, Mars 2019



Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Tableau 15: Rapprochement de l'objectif 16 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	Objectif 11: Valeurs, pratiques démocratiques, principes universels des droits de l'homme, justice et État de droit
	Objectif 12: Institutions capables et leadership transformé en place à tous les niveaux
	Objectif 13: La Paix, la Sécurité et la Stabilité sont préservées
	Objectif 17: Égalité/Parité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie
	Objectif 18: Jeunes et enfants engagés et autonomisés
Cibles du programme 2030 analysées	Cibles de 2063 correspondants
16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	4.13.1.1 : Niveau de conflit émanant de l'ethnicité, toutes les formes d'exclusion, les différences religieuses et politiques est au plus 50% (réduit de moitié) des niveaux de 2013.
16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	6.17.1.3. Éliminer tous les obstacles à l'accès à des services d'éducation, de santé et de

	services sociaux de qualité pour les femmes et les filles d'ici à 2020
--	--

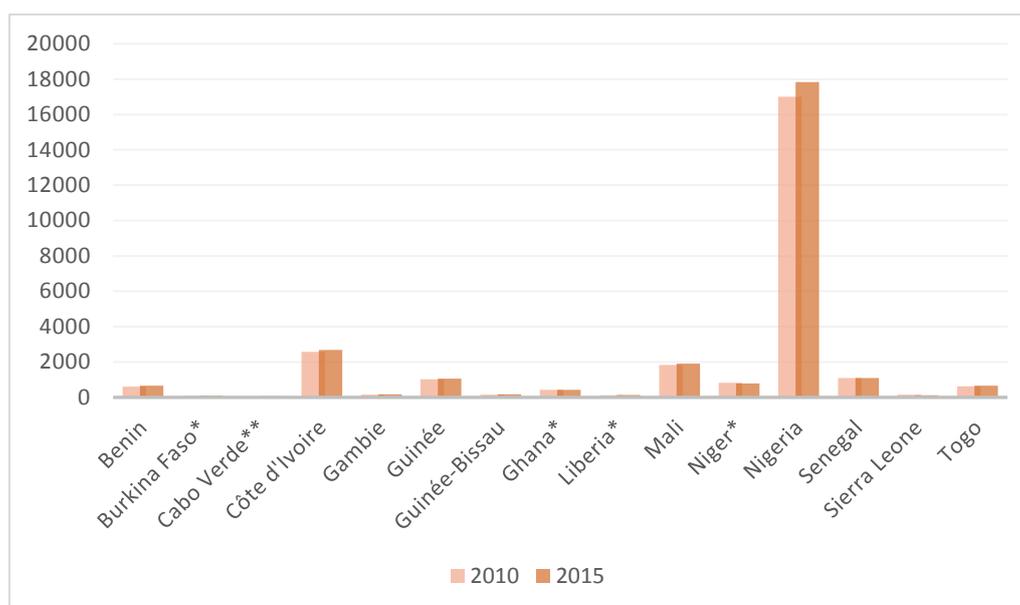
Sources : 2018 et Agenda 2063 ; Rapport sur le Profil des indicateurs de Base, Janvier 2017

Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

89. Dans de nombreuses régions du monde, les conflits armés ou d'autres formes de violence survenant entre des pays ou au niveau national continuent de provoquer des souffrances indicibles. Les progrès réalisés pour promouvoir l'état de droit et l'accès à la justice sont inégaux. Toutefois, des améliorations ont eu lieu, quoique lentement, en termes de réglementations visant à favoriser l'accès public à l'information et à renforcer les institutions qui veillent au respect des droits de l'homme au niveau national (ONU, 2018).
90. Selon Maurice Cusson et al., (2017)¹² dans leur rapport intitulé "Mille homicides en Afrique de l'Ouest", l'Afrique avec un taux d'homicide de 12,5 pour 100 000 habitants, est considérée comme la deuxième région au monde à enregistrer le taux d'homicide volontaire le plus important après l'Amérique du Sud avec 23 pour 100 000 habitants. Toutefois, à l'échelle du continentale, le sud de l'Afrique concentre les pays avec le plus fort taux d'homicide.
91. En Afrique de l'Ouest, la situation est similaire à celle de région. La dégradation de la situation sécuritaire dans la majeure partie des pays de la sous-région, notamment dans le Sahel, a induit un accroissement du nombre de victimes d'homicide volontaire. En effet, le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Guinée, le Sénégal et le Niger constituent les pays de la sous-région qui enregistrent globalement le nombre de victimes d'homicide. Entre 2010 et 2015, le nombre de victimes d'homicide volontaire serait principalement en hausse au Nigéria, au Mali, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Guinée et au Bénin. Des tendances à la baisse ayant été observée entre 2010 et 2015 au Niger et en Sierra Leone.

Figure 31 : Nombre de victimes d'homicide volontaire ; nombre de 2010 et 2015

¹² <https://pum.umontreal.ca/catalogue/mille-homicides-en-afrique-de-louest>, consulté le 5 Avril 2019

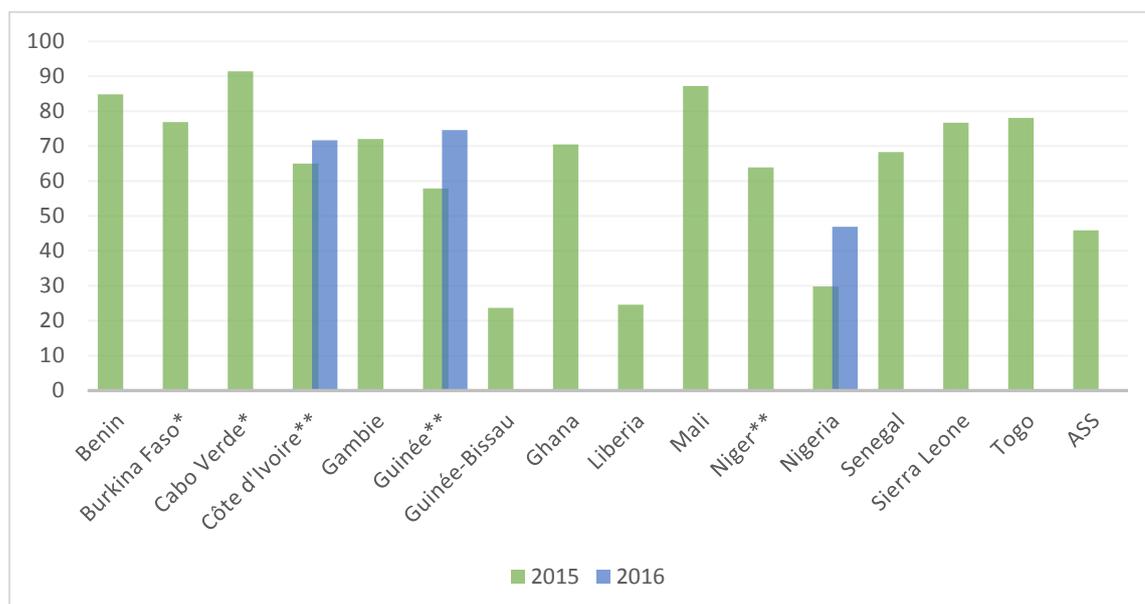


Source : UN-DESA, base de données ODD, Mars 2019

Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

92. L'enregistrement des naissances est une première étape vers la protection des droits individuels et la garantie de l'accès à la justice et aux services sociaux pour chacun. En Afrique de l'Ouest, seulement 65% en moyenne des enfants de moins de 5 ans avaient été enregistrés par une autorité d'Etat civil. Quand bien même ce niveau semble supérieur à la moyenne régionale, il convient de souligner que cela signifie que 35% des enfants de moins de 5 ans ne dispose pas d'acte de naissance. Selon la situation de 2015, cette forme d'exclusion sociale atteint des niveaux plus inquiétant en Guinée-Bissau (76,3%), au Libéria (75,4%) et au Nigéria (53,1%). Les niveaux les plus faibles étant enregistrés par le Cabo Verde (8,6%), au Mali (12,8%) et le Benin (15,2).
93. Un enfant qui n'est pas enregistré par une autorité d'état civil est considéré comme la pire forme d'exclusion sociale dans la mesure où ces enfants sont considérés comme des apatrides et par conséquent sont exclus d'accès aux services sociaux vitaux de base (santé et éducation), et de ce fait ne pourraient prétendre avoir la chance de se construire un avenir meilleur comme les autres enfants. Au plan du pilotage et de la gestion du développement, cette situation créer inévitablement des biais dans la planification et la programmation des investissements à finalité de développement socioéconomique dans les pays concerné. D'où l'urgence pour les Etats d'avoir une attention particulière dans le développement des systèmes d'Etat civil en y consacrant des financements conséquents afin de combler rapidement le gap dans la sous-région en particulier et en Afrique en général.

Figure 32 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, pourcentage, en 2015 et 2016



Source : UN-DESA, base de données ODD, Mars 2019



Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Tableau 16: Rapprochement de l'objectif 17 de l'agenda 2030 avec celui de l'agenda 2063

ODD du programme 2030	Objectifs 2063 correspondants
Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une vie de qualité et le bien-être pour tous les citoyens
	Objectif 4 : Économies transformées et emplois
	Objectif 10 : Des infrastructures de classe mondiale sillonnent l'Afrique.
Cibles du programme 2030 analysées	Objectif 19 : L'Afrique, un partenaire majeur aux affaires internationales et catalyseur de la coexistence pacifique.
	Cibles de 2063 correspondants
	17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes
	7.20.1.1. Le marché national des capitaux finance au moins 10% des dépenses de développement
	7.20.2.1. Les recettes fiscales et non fiscales de tous les ordres de gouvernement devraient couvrir au moins 75% des dépenses courantes et de développement

<p>17.2 : Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés</p>	NA
<p>17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.</p>	<p>7.20.3.2.La proportion de l'aide dans le budget national est d'au plus 25% le niveau de 2013</p>

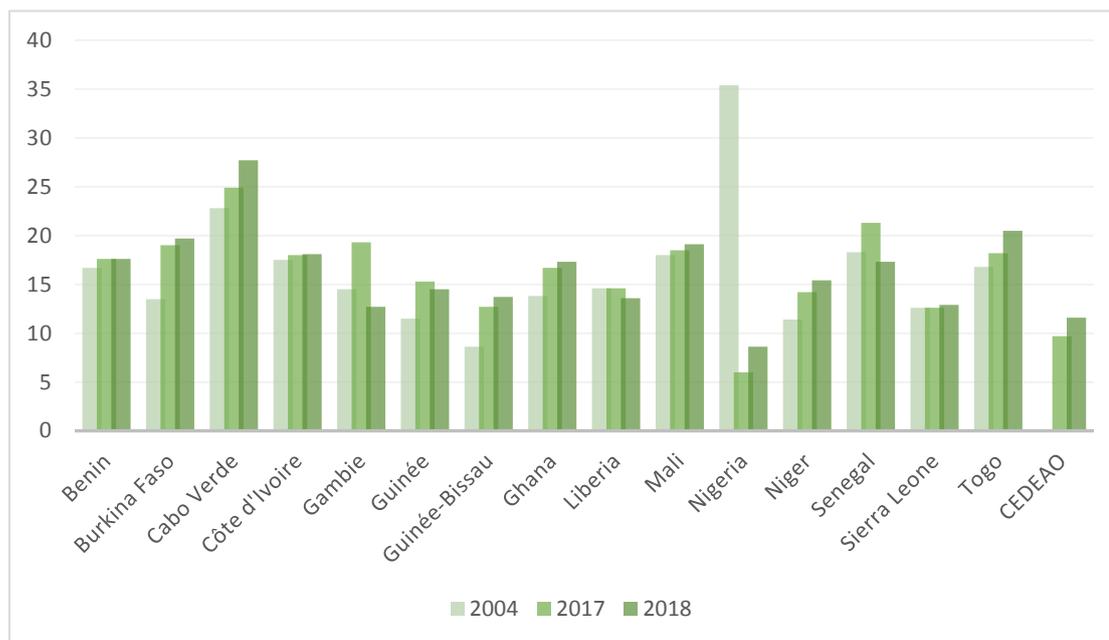
Sources : CEA et al., 2018 et Agenda 2063 ; Rapport sur le Profil des indicateurs de Base, Janvier 2017

Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

94. Les travaux du PNUD (2010) avaient démontré la nécessité pour les pays en voie du développement de mobiliser les recettes fiscales pour au moins 20% de leur PIB pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). En réalité le niveau de mobilisation des recettes fiscales de plus de la moitié de l'Afrique hors Afrique du Nord n'excède pas 17% de leur PIB. Pour le Secrétaire exécutif Adjoint de la CEA, les recettes fiscales collectées par les pays constituent le principal apport de ressources intérieures pour la mise en œuvre de programmes de développement, et des initiatives comme l'élargissant de la base d'imposition par l'amélioration de l'administration de l'impôt et l'exploitation des sources d'imposition largement inexploitées, permettent d'accroître le niveau de mobilisation des ressources locales.
95. Par ailleurs, le déficit de financement des projets et programmes de développement a été identifié comme étant l'une des principales raisons des contreperformances enregistrées par les pays, notamment Africain dans la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement. Ce déficit étant principalement entretenu par la combinaison de la baisse progressive du flux net de l'Aide publique au développement (APD) à destination de la région et la faible mobilisation des ressources internes. Cette forte dépendance à l'APD pour le financement du développement a été beaucoup préjudiciable aux pays, d'autant plus qu'en plus de sa baisse progressive au cours de la dernière décennie, son imprévisibilité génère d'important retard et de coûts supplémentaires insurmontable pour les Etats dans le cadre du financement de leurs projets et programmes de développement. Ceci est illustré par les non-respect par les pays industrialisés des engagements de Monterrey de 2002 où chaque pays devrait consacrer 0,7 de leur revenu national brut (RNB) au financement des OMD dans les pays en voie du développement.
96. En Afrique de l'Ouest, en dépit de la faiblesse du niveau des revenus publics internes, c'est-à-dire les recettes publiques, ces dernières se sont sensiblement accrues en 2018, passant en moyenne de 9,7% en 2017 à 11,6% du PIB. Cette progression est du niveau de mobilisation des recettes publiques est observée dans huit pays de la CEDEAO. Le Cabo Verde (27,7% du PIB), le Togo (20,5 % du PIB), le Burkina Faso (19,7% du PIB) et le

Mali (19,1% du PIB) se sont distingués en 2018 par un niveau relativement élevé de mobilisation de ressources internes. Le Nigéria (8,6% du PIB) enregistre niveaux de mobilisation nettement en dessous de la moyenne de la sous-région. Cette tendance montre que les pays n'ont toujours pas internalisé les leçons tirées de la mise en œuvre des OMD en matière d'autonomie de financement. D'où la nécessité pour les Etats à entreprendre des initiatives de réformes fiscales et de renforcement des capacités de mobilisation des ressources internes afin de répondre efficacement aux besoins de financement des ODD.

Figure 33 : Recettes publiques totales hors don, en pourcentage du PIB



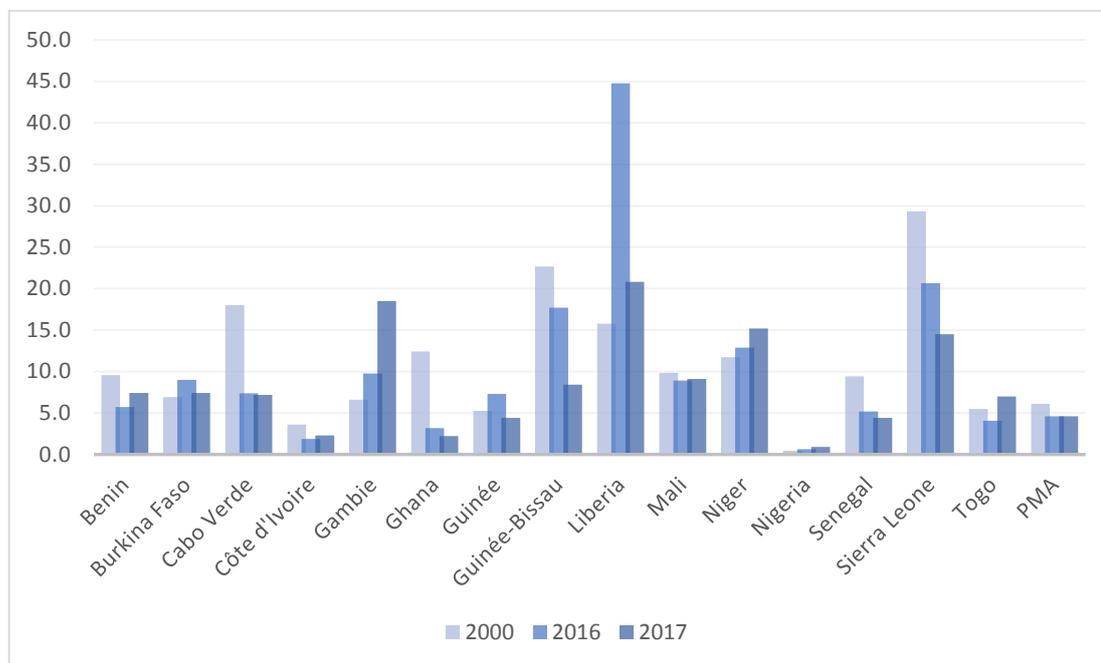
Sources: IMF, sub-Saharan Africa Economic Outlook, April 2011 and 2019

Cible 17.2: Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

97. En 2017, l'aide publique au développement a atteint 146,6 milliards de dollars, soit une baisse de 0,6 % par rapport à 2016. Seul cinq pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à savoir la Suède, le Luxembourg, la Norvège, le Danemark et le Royaume Uni, ont effectivement consacré plus de 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement. Il convient de souligner que sur le volume de 146,6 milliards de dollars, les dépenses en faveur des réfugiés (14,2 milliards de dollars) sont en baisse de 13,6% par rapport à 2016. Contrairement à une baisse constatée en 2016, en 2017 la part réservée aux PMA a accru de 4% par rapport à 2016 pour s'établir à 30% de l'enveloppe globale. L'Afrique ayant reçu 29 milliards de dollars en progression de 4% par rapport à 2016.
98. En Afrique de l'Ouest, le flux net d'APD reçu a baissé d'environ 2 points de pourcentage, passant en moyenne de 10,6% du RNB en 2016 à 8,6% du RNB en 2017. Comparé à 2000, ce niveau est nettement en baisse. Les flux nets d'APD ont évolué à la hausse en 2017

dans sept pays de la sous-région (Benin, Côte d'Ivoire, Gambie, mali, Niger, Nigeria et Togo), avec cependant des évolutions plus marquées le Libéria (20,8%), la Gambie (18,5%), le Niger (15,2%) et la Sierra Leone (14,5%).

Figure 34 : Aide publique au développement net reçue, pourcentage du revenu national brut, 2000, 2016 et 2017



Source : Banque mondiale, WDI, 2019

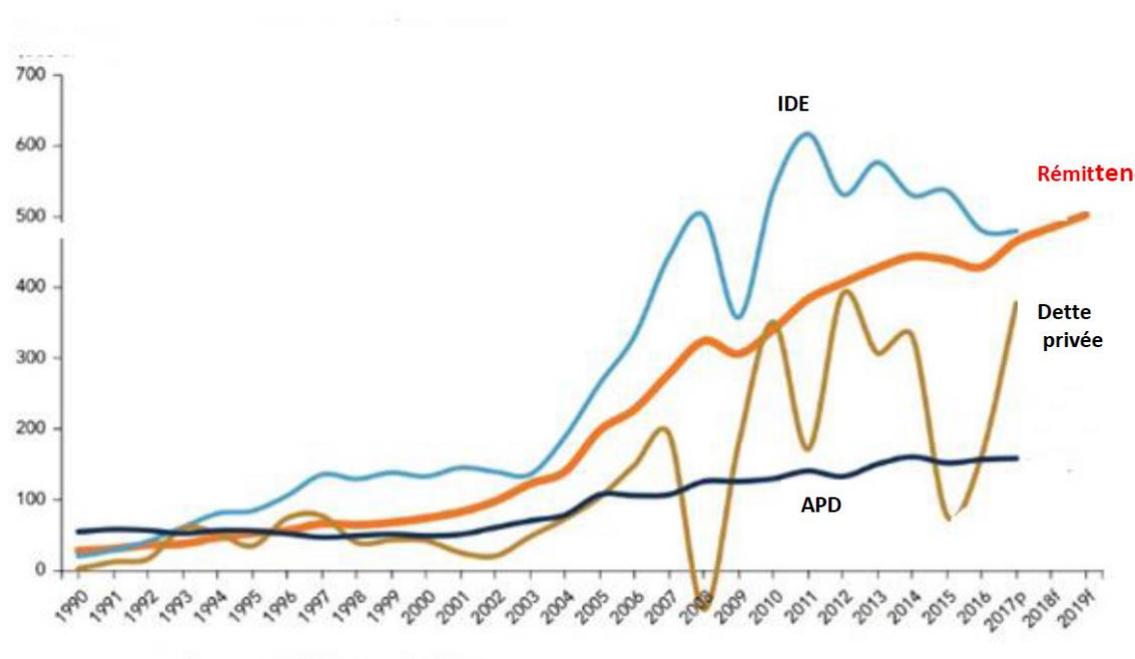
99. Il convient de retenir que même si l'APD libérée par les pays du CAD a globalement augmenté, la part reçue par la région et la sous-région d'Afrique de l'Ouest s'inscrit toujours dans sa tendance baissière amorcée depuis 2010. Ce résultat confirme la posture du plan d'action d'Addis-Abeba qui encourage le renforcement de la mobilisation de ressources financières locales au financement du développement durable.

Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

100. Contrairement à l'APD à destination de l'Afrique de l'Ouest qui persiste dans sa tendance baissière et l'amélioration du niveau de mobilisation des ressources financières locales qui tarde à se concrétiser, le volume de fonds des migrants reçu est constamment en hausse dans la majorité des pays. Ce qui augure de bonnes perspectives pour le financement du développement, dans la mesure où contrairement à l'APD, les fonds de migrants reçus sont plus importants, plus prévisible et ciblent plus les ménages plus modestes. Selon les prévisions de la Banque mondiale¹³, les envois de fonds à destination des pays en développement devraient continuer d'augmenter en 2018, de 4,1 %, pour atteindre 485 milliards de dollars après son niveau record de 466 milliards de dollars en 2017. Le volume des envois de fonds des migrants à destination de la région est de loin supérieur à l'Aide publique au développement (APD) et aux investissements directs étrangers (IDE) reçu.

¹³ <https://blogs.worldbank.org/voices/fr/des-niveaux-record-d-envois-de-fonds-vers-les-pays-revenu-faible-et-intermediaire-en-2017>

Figure 35 : Flux des envois des fonds des migrants à destination des pays à revenu intermédiaire et à revenu faible de 1990 -2019, en milliards de dollars.

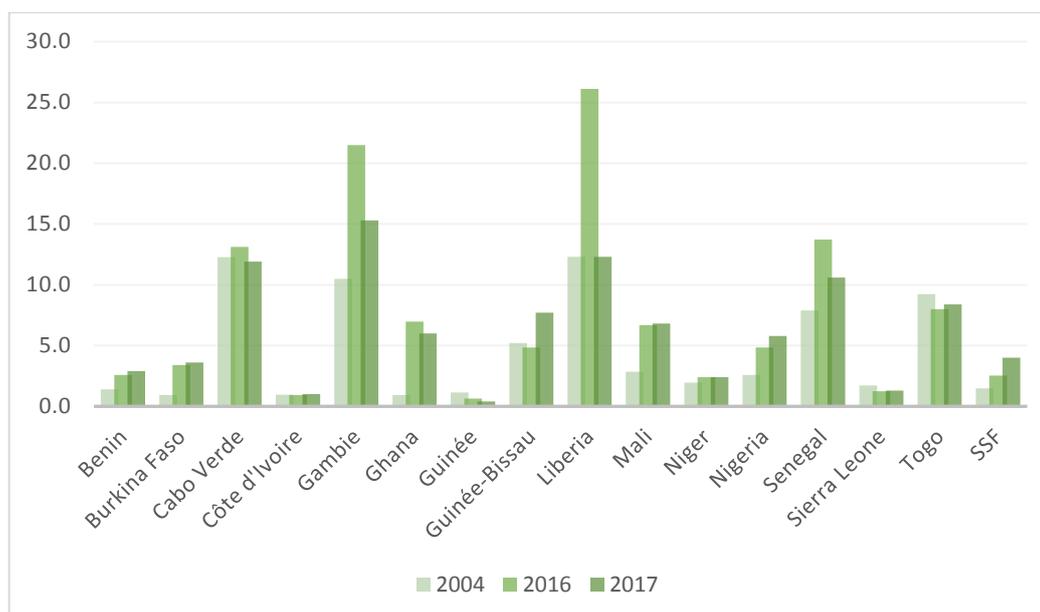


Source : Note d'information d'avril 2018 de la Banque mondiale

<https://blogs.worldbank.org/voices/fr/des-niveaux-record-d-envois-de-fonds-vers-les-pays-revenu-faible-et-intermediaire-en-2017>

101. La part des fonds des migrants reçus en 2017 dans la sous-région a globalement baissé pour s'établir en moyenne à 6,4% du PIB contre 7,8% du PIB en 2016 et 4,8% en 2004. Les montants les plus importants en proportion du PIB ont été enregistré en Gambie (15,3%), au Libéria (12,3%), au Cabo Verde (11,9%) et au Sénégal (10,6%). En termes de volume, le Nigéria (22 milliards de dollars) reçoit le montant le plus important dans la sous-région et même au niveau régional.
102. La baisse des coûts de transfert de ses fonds à destination de la région est un facteur qui vient stimuler les volumes d'envois des fonds des migrants pour le financement du développement. Toutefois, sa durabilité ne sera assurée que si les gouvernements mettent en place les cadres réglementaires et d'incitation nécessaires.

Figure 36 : Volume des envois de fonds des migrants, pourcentage du PIB, 2004, 2016 et 2017.



Source : Banque mondiale, WDI, Mars 2019

4. Nouveaux développements dans le processus de mise en œuvre des agendas 2030 et 2063

103. Au cours des trois dernières années plusieurs initiatives ont été prise par les principaux acteurs internationaux, régionaux et nationaux du développement durable afin d'assurer aux agendas 2030 et 2063 une meilleure appropriation nationale, une meilleure cohérence et rationalisations des initiatives et interventions, un renforcement et une dé-complexification des mécanismes et outils de suivi et évaluation et une mutualisation des efforts des différent acteurs au profit des Etats. Aussi, cette section fait un bref aperçu sur quelques principales initiatives : Cohérence entre l'agenda 2030 de développement durable et l'agenda 2063 de l'Union Africaine ; Cadre de coopération entre l'Union Africaine et les Nations Unies ; mécanisme d'examen nationaux volontaires (ENVs) ; initiatives du champion pour la mise en Œuvre de l'agenda 2063 ; outils intégrés d'appropriation et du suivi-évaluation de la mise en œuvre des agendas 2030 et 2063 ; effectivité de processus de révolution des données pour le suivi et l'évaluation des deux agendas ; évaluation des capacités statistiques et organisationnelles des pays pour le suivi et l'évaluation des deux agendas ; Forum régional africain pour le développement durable et les données géo-spatiales pour le suivi et l'évaluation des deux agendas.

4.1. Cohérence entre l'agenda 2030 de développement durable et l'agenda 2063 de l'Union Africaine

104. La nécessité pour les différents acteurs d'adopter une stratégie conjointe dans le cadre du suivi et de l'évaluation de l'agenda 2030 du développement durable et l'agenda 2063 de l'Union Africaine tient à un principe de cohérence et de rationalisation des initiatives et intervention pour plus d'impact et de simplicité. Cette nécessité de couplage et d'intégration du processus de mise en œuvre et de suivi et évaluation des deux agendas est démontrée par le degré de leur alignement entre les objectifs, les cibles et les indicateurs.

105. L'analyse de l'alignement prend en compte le degré de similitude entre les deux agendas en indiquant si les objectifs, les cibles et les indicateurs sont fortement ou faiblement alignés. Le degré d'alignement dépend du niveau de désagrégation et de la question de savoir si les objectifs, les cibles ou les indicateurs pertinents ont la même finalité (ECA, 2017). L'évaluation révèle que la convergence entre les deux agendas est plus forte au niveau des objectifs et le plus faible au niveau de indicateurs : 67% des indicateurs ODD se chevauchent soit fortement ou faiblement avec ceux de l'Agenda 2063, contrairement à 69% et 100% au niveau des cibles et à de l'objectif, respectivement.

Tableau 17 : Degré d'alignement entre agenda 2030 et 2063

Objectifs ODD	Fortement alignés	Faiblement aligné	Total	Non associés
Nombre d'objectif	11	6	17	0
% des objectifs	64,7	35,3	100	0
Nombre des cibles	62	56	118	51
% des cibles	36,7	33,1	69,8	30,2
Nombre des indicateurs	96	66	162	79
% des indicateur	39,8	27,4	67,2	32,8

Source : CEA, 2017

106. Par ailleurs, il convient de souligner que l'alignement entre les deux agendas est particulièrement forte pour les ODD 2, 5, 7 et 16. En revanche, le degré d'alignement est relativement faible avec les ODD 10, 13,14 et 15 comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 18 : les objectifs ODD fortement alignés à ceux de l'agenda 2063

ODD	% d'alignement des cibles	Description des objectifs
#2	100	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
#5	100	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
#7	100	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
#16	90	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables
#10	43	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
#13	33	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
#14	29	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
#15	30	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Source : ECA, 2017

4.2. Cadre de coopération entre l'Union Africaine et les Nations Unies

107. En Janvier 2018, le Président de la Commission de l'Union Africaine et le Secrétaire Général des Nations Unies ont signé un cadre de coopération de l'Union Africaine et des Nations Unies pour accompagner techniquement et politiquement la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et l'agenda 2030 pour le développement durable. Cette initiative se veut une démarche importante qui est censée renforcer la coordination et la collaboration entre les deux organisations et leurs différentes entités ainsi que les institutions panafricaines et les communautés économiques régionales (CER) afin d'harmoniser les efforts et les financements à l'appui de l'appropriation, de la mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation des deux agendas ainsi que la production des rapports y afférents (CEA et al., 2018).

108. Le Cadre de développement couvre neuf domaines thématiques importants pour réaliser et mettre à profit le développement durable en Afrique :

- La mobilisation et la sensibilisation autour du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
- L'intégration cohérente des deux agendas dans les plans de développement nationaux ;
- Le renforcement des capacités pour les études analytiques ;
- Le renforcement et la modernisation de l'écosystèmes des données pour le suivi des résultats et l'élaboration de politiques sur la base de données probantes ;
- Le suivi, l'évaluation et la production de rapports intégrés ;
- Le renforcement du commerce et du programme d'intégration régionale ;
- Le renforcement du lien entre paix et sécurité, droits humains et développement ;
- Le renforcement de la représentation et la voix de l'Afrique sur l'échiquier mondial ; et
- Le renforcement et la mise œuvre de mécanismes de financements intégrés.

109. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce cadre de coopération se fera parallèlement avec un Cadre commun ONU-UA pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, dont il s'inspire, pour consolider le lien entre les activités de développement, d'une part, et celles liées à la paix, à la sécurité et à l'action humanitaire d'autre part.

4.3. Mécanisme d'Examen Nationaux Volontaires (ENVs)

110. L'agenda 2030 est un programme intégré et indivisible entre les dimensions économique, sociale et environnementale de la durabilité. De ce fait son succès dépendra de la mesure dans laquelle des plans et des politiques cohérents, fondés sur des preuves factuelles sont formulés et mis en œuvre aux niveaux national, régional et global. Les Examens Nationaux Volontaires (ENV ou VNRs en anglais) menés par les pays constituent l'un des meilleurs mécanismes endogènes et de leadership national permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles de l'Agenda 2030 aux niveaux national et sous-national (ECA, 2018). Les ENVs facilitent le partage d'expériences de réussites, de défis et de leçons apprises. Ils permettent

également de promouvoir le renforcement des politiques et des cadres institutionnels ; et aider à rassembler le soutien et les partenariats multipartites pour accélérer la mise en œuvre ODD.

111. En 2018, sept pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Cabo Verde, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo) sur onze au niveau régional ont été embarqués dans le processus ENV pour l'évaluation des progrès accomplis dans des ODD dans leur pays respectif, qui ont ensuite été présentés en juillet 2018 lors du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN). Le FPHN se veut de facto une plateforme centrale de suivi à l'échelle internationale des progrès réalisés dans la réalisation des ODD à travers le mécanisme ENV. Il se veut de ce fait un outil privilégié de leadership, d'apprentissage et du partage d'expériences entre pays.
112. En 2019, quatre pays de la sous-région sont encore engagés dans le processus ENVs. Trois pays (Benin, Sierra Leone et Togo) accumulent une expérience solide dans le processus car engagés pour une seconde fois depuis son initiation en 2016.
113. En perspective à la mise en place du mécanisme conjoint de suivi et évaluation de la mise en œuvre des agendas 2030 et 2063, la capitalisation des bonnes pratiques et des aptitudes d'efficacité acquis par les pays dans le cadre des ODD des 2016 peut être mise au profit de l'agenda 2063.

Tableau 19 : Liste des pays engagés dans le processus ENVs de 2016 à 2019

2016	2017	2018	2019	Pays pas encore
1. Egypte	1. Benin	1. Benin	1. Algeria	1. Angola
2. Madagascar	2. Botswana	2. Cabo Verde	2. Burkina Faso	2. Burundi
3. Maroc	3. Ethiopie	3. Egypte	3. Cameroon	3. Comores
4. Sierra Leone	4. Kenya	4. Guinea	4. République Centrafrique	4. RDC
5. Togo	5. Nigeria	5. Mali	5. Chad	5. Djibouti
6. Uganda	6. Togo	6. Namibia	6. Congo	6. Guinée Equatoriale
		7. Niger	7. Côte d'Ivoire	7. Gabon
		8. Senegal	8. Erythrée	8. Gambie
		9. Sudan	9. Eswatini	9. Guinée-Bissau
			10. Ghana	10. Liberia
			11. Lesotho	11. Lybie
			12. Mauritanie	12. Malawi
			13. Ile Maurice	13. Mozambique
			14. Rwanda	14. Sao Tome et Principe
			15. Sierra Leone	15. Seychelles
			16. Afrique du Sud	16. Somalie
			17. Tunisie	17. Soudan du Sud
			18. Tanzanie	18. Zambie
22	43	47	51	

Source : ECA 2018

4.4. Initiatives du champion pour la mise en Œuvre de l'agenda 2063

114. Son Excellence Monsieur le Président de la Côte d'Ivoire a reçu de ses Pairs lors du Sommet ordinaire de Janvier 2017 de l'Union Africaine le mandat de " Champion sur le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. A cet égard, le Champion a présenté lors

du Sommet ordinaire de février 2019, son premier rapport de sur l'état de la mise en œuvre de l'agenda 2063 et la feuille de route de son mandat.

115. Dans la perspective de la préparation dudit rapport et de la feuille de route, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a organisé une réunion de haut niveau les 24 et 25 Janvier 2019. Cette réunion de haut niveau qui se veut le lancement des activités de mise en œuvre du mandat du Champion de l'agenda 2063 a permis de formuler des recommandations pour la réussite dudit mandat¹⁴.

4.5. Outils intégrés d'appropriation et du suivi-évaluation de la mise en œuvre des agendas 2030 et 2063

116. Après l'adoption de l'Agenda 2030 en 2015, plusieurs outils ont été développés avec pour finalité d'accompagner le processus d'appropriation et d'intégration dans les stratégies et plans nationaux de développement. De ces outils, on retiendra entre autres : la stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques ; l'outil intégré d'évaluation rapide ; l'outil de cohérence des politiques pour le développement durable et l'outil intégré de planification et rapportage de la CEA

▪ Stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques

117. La stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques est un cadre intégré développé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) pour accompagner la mise en œuvre de l'agenda 2030. Elle fournit une approche commune de renforcement de l'engagement en amont sur l'agenda 2030, dans le but de soutenir l'intégration de l'agenda 2030 dans les stratégies et plans nationaux de développement, de sensibiliser et mobiliser des ressources pour les priorités intégrées. La stratégie est également utilisée pour renforcer la capacité analytique afin d'informer la politique sur les leviers et les goulots d'étranglement en matière de développement durable. Elle permet également de coordonner la coopération au développement vers des politiques et stratégies appropriés (ECA, 2017). En pratique, l'outil est fondé sur trois principaux éléments :

- Intégration : Ampleur de l'intégration de l'Agenda 2030 aux niveaux national et local et aligner les approches de programmation des Nations Unies ;
- Accélération : Focalisation sur les domaines prioritaires via l'approches intégrées qui prennent en compte les synergies et les compromis, l'évaluation des goulots d'étranglement, le financement et partenariats et la mesurabilité ;
- Soutien aux politiques : Soutien pertinent de manière cohérente, rentable et rapide.

▪ Outil d'évaluation rapide intégré

118. L'outil d'évaluation rapide intégré a été développé par le PNUD et est utilisé pour entreprendre une évaluation de l'intégration de l'agenda 2030 dans les stratégies et programmes nationaux de développement. Il est utilisé dans un cadre participatif pour entreprendre de manière rapide et simple l'évaluation de l'alignement des stratégies et plans nationaux de développement, les plans sectoriels et stratégies pertinents pour le l'agenda 2030.

▪ Outil de cohérence des politiques pour le développement durable

119. Cet outil a été élaboré par l'OCDE pour intégrer les dimensions économique, sociale, environnementale et de gouvernance pour le développement durable à toutes les étapes de formulation des politiques nationales et internationales. En d'autres termes, cet outil répond à la finalité de l'ODD 17 qui est relative au renforcement des

¹⁴ Consulter le rapport de la réunion de haut niveau disponible dans les deux langues.

moyens de mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement durable et sa revitalisation.

▪ Outil intégré de planification et rapportage de la CEA

120. Cet outil intégré de la CEA aide à la conduite d'un exercice de planification et de rapportage de manière intégrée afin d'harmoniser l'intégration des Agendas 2030 et 2063 dans les référentiels de développement nationaux et à réduire les coûts liés aux rapportages sur les deux agendas. L'outil soutient l'intégration de plusieurs cadres de développement dans les cadres de planification nationaux et facilite le suivi et la production des rapports sur les agendas nationaux, régionaux et internationaux de développement.

121. En effet, l'outil intégré de planification et de production de rapports des agenda 2030 et 2063 comprend six principaux attributs qui constituent des améliorations majeures par rapport à d'autres outils existants présentés :

- **Compréhensif** : l'outil a la capacité d'appréhender toutes les dimensions de l'agenda 2030 et de l'agenda 2063. Il peut donc être utilisé pour évaluer non seulement la portée de l'intégration à travers les multiples dimensions du développement durable, mais aussi la qualité de l'intégration à différents niveaux (objectif, cible et indicateur);
- **Spécificité** : l'outil peut être utilisé pour évaluer l'importance de l'intégration de l'Agenda 2030 à différents niveaux, notamment au niveau sous-national, national et régional ;
- **Flexibilité** : l'outil peut inclure d'autres agendas et des dimensions spécifiques ;
- **Orientation vers l'avant** : l'outil aide à identifier les gaps dans les efforts d'intégration à différents niveaux et est de ce fait approprié pour concevoir un programme de renforcement des capacités aux niveaux sous-national, national et régional ;
- **Électronique** : l'outil est une application Web et capable de fonctionner à la fois en ligne et hors ligne ;
- **Suivi des progrès** : l'outil permet le suivi des progrès vers la réalisation des agenda 2063 et l'agenda 2030, de saisir des données nationales pour des indicateurs pertinents et facilite la production des rapports de progrès et la comparaison entre pays.

122. Par ailleurs l'outil de rapportage intégré permet d'évaluer la qualité de l'intégration en identifiant dans quelle mesure l'appropriation est équilibrée selon les dimensions économique, sociale et dimensions environnementales.

123. L'outil développé par la CEA en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine est en finalisation et en phase de test avant d'entreprendre une large vulgarisation auprès des pays et des acteurs régionaux et internationaux de développement.

4.6. Evaluation des capacités statistiques et organisationnelles des pays pour le suivi et l'évaluation des deux agendas

124. La CEA a entrepris des actions d'évaluation des capacités des pays à répondre efficacement à la mission de suivi et d'évaluation des politiques publiques en général et les agendas 2030 et 2063 en particulier. Cet exercice vise en outre à aider à la prise de décisions fortes et courageuses, aussi bien au niveau des pays qu'au niveau des partenaires techniques et financier pour combler et corriger les déficits au plan statistique, financier et organisationnel en relation avec les besoins et exigences de suivi et d'évaluation des agendas 2030 et 2063.

125. En effet, le passage le premier Janvier 2016 à un nombre plus important et complexe d'indicateurs couvrant toutes les trois dimensions du développement durable traduit clairement la complexité et les exigences dans le suivi-évaluation des deux agendas par les Etats. Cette complexité et ces exigences pour les systèmes statistiques nationaux se situent aussi bien au plan organisationnel qu'au plan des opérations de productions de données d'enquêtes et administratives. Au plan organisationnel, un besoin de restructuration et de repositionnement des systèmes statistiques nationaux s'impose, notamment en termes d'élargissement des champs de couvertures des opérations de collectes de données d'enquêtes et administratives afin d'intégrer les nouveaux indicateurs qui ne figuraient pas dans les OMD. Outre l'absence de lignes budgétaires dédiées exclusivement au développement statistique, les initiatives courageuses de mise en place de fonds nationaux de développement statistiques sont restées sans succès, rendant ainsi les systèmes statistiques nationaux fortement dépendant du financement extérieur. Cette situation de sous financement des systèmes statistiques nationaux impacte négativement sur l'autonomie et l'indépendance des entités de production statistique, notamment des Instituts Nationaux de Statistiques (INS), et à long terme sur la souveraineté des Etats dans la production de statistiques.
126. Par ailleurs, les pays sont confrontés à des conflits de coordination et de duplication institutionnelle dans le pilotage du processus de suivi et d'évaluation des agendas. En Afrique de l'Ouest, les difficultés organisationnelles et de coordination entre les ministères en charge du plan, les ministères en charge de l'environnement et du développement durable et les instituts Nationaux de Statistique (INS) sont réelles. Ces déficits d'organisation et de coordination impactent nécessairement la qualité du processus de suivi et d'évaluation des agendas 2030 et 2063.

4.7. Forum régional africain pour le développement durable

127. Le Forum régional africain pour le développement durable (le Forum régional), organisé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en collaboration avec les organisations régionales et les organismes du système des Nations Unies, vise à promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs fixés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il se veut une plateforme multipartite tant pour le suivi et l'examen des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des objectifs que pour le renforcement de l'apprentissage et la promotion de mesures et d'actions efficaces. Il contribue de manière importante au raffermissement de la participation et des synergies multipartites et au redoublement d'efforts concertés pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de développement des deux programmes dans toute leur complémentarité. Quatre sessions du Forum régional ont déjà été organisées depuis 2015. La cinquième édition du Forum s'est tenue en Avril 2019 et portait également sur le thème du Forum Politique de Haut Niveau 2019: "Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité". Il a été consacré à l'examen approfondi des ODD en lien avec le thème (4 ;8 ;10 ;13 ;16) et les objectifs de l'agenda 2063 correspondant. L'objectif 17 des ODD étant transversal et par conséquent analysé de facto lors des différentes éditions du Forum.

5. DEFIS MAJEURS DES SYSTEMES DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE NATIONAUX ET DU FINANCEMENT POUR LE SUIVI-EVALUATION DES ODD

128. Les différents travaux d'évaluation globale de la mise en œuvre des OMD ont mis en exergue des défis et des faiblesses auxquels la prise de mesures appropriées est impérative pour les Etats pour passer à l'échelle durant le cycle de mise en œuvre des ODD. Ces défis portent entre autres sur la disponibilité de données de qualité,

d'harmonisation des techniques de production statistique, la cohérence et l'efficacité des différents référentiels de planification et de programmation, le financement des systèmes statistiques. La présente analyse cible aussi bien la cohérence des systèmes nationaux de planification que sur les capacités des systèmes statistiques nationaux y compris leur financement.

5.1. Défis relatifs aux *systèmes statistiques nationaux*

129. Les défis relatifs à la disponibilité de statistiques de qualité et à temps pour assurer efficacement le suivi et l'évaluation tout au long du cycle de mise en œuvre des OMD ont été encore pointés avec plus d'exigence et d'impérativité par les États et les autres acteurs du développement dès le début de la mise en œuvre des ODD. Ceci tient principalement à la multitude, la nouveauté et la complexité en termes de mesurabilité des cibles et des indicateurs associés des ODD dans un contexte où les systèmes statistiques nationaux peinaient déjà à répondre aux exigences de suivi et d'évaluation des OMD. Pour permettre aux systèmes statistiques de la sous-région de combler rapidement les gaps de production, il convient d'employer les mécanismes existants, tels que la priorisation du financement de la statistique dans les budgets nationaux, les prêts multilatéraux, les subventions bilatérales et l'assistance technique. De même, les fonds multilatéraux d'affectation spéciale et les subventions spéciales au développement doivent compenser le manque de financement par les budgets nationaux qui freine le développement de la statistique (CEA et al., 2017).
130. En octobre 2014, les membres du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données au profit du développement durable ont souligné les opportunités et les défis de la production statistique au profit du développement durable. Ils ont affirmé qu'il était nécessaire d'investir pour améliorer la statistique et mesurer efficacement les indicateurs de développement durable. En plus d'avoir été mis au défi, le système statistique national africain et les organisations infrarégionales et régionales chargées de la statistique et de son développement ont eu l'occasion de sensibiliser les populations à l'importance que revêt la statistique, aussi bien pour le développement du continent que pour l'exploitation des ressources nationales, infrarégionales et régionales en vue de renforcer les capacités des pays africains à répondre à la demande accrue en statistiques de qualité dans le cadre de leurs programmes pour le développement (CEA et al., 2017).
131. Par ailleurs, les exigences et l'engouement à l'impérativité de la bonne gouvernance à l'échelon national, régional et international de même que les sollicitations grandissantes de données par les donateurs ont significativement tiré la demande de statistique adressée aux institutions nationales de la statistique aggravant ainsi leurs besoins de financement, qui du reste sont fortement dépendants du financement des donateurs. Les besoins de financement se présentent avec beaucoup plus d'acuité quand il s'agit des grosses et importantes opérations de collecte comme les enquêtes ménages et les recensements généraux de la population et de l'habitat. Outre les conditions du financement de la statistique considérée comme gage de la crédibilité des données, le déficit d'autonomie institutionnelle et politique des bureaux nationaux de la statistique a également affaibli leurs capacités techniques et de gestion, compromettant ainsi leur efficacité. Selon un rapport 2010 de la CEA sur le renforcement des capacités statistiques en Afrique, sur les 54 pays de la région, seuls les Bureaux nationaux de la statistique de 12 pays pouvaient être considérés comme possédant de l'autonomie (CEA, 2010).
132. Il est important de relever que ces insuffisances contribuent à réduire les capacités des systèmes statistiques nationaux, ce qui entraîne une exploitation superficielle de données déjà limitées, l'incapacité de faire usage des dernières

méthodologies statistiques et des lacunes sur des sujets tels que le flux de métadonnées, la mise à jour des données statistiques et la production rapide de données de qualité permettant de suivre et l'évaluer la mise en œuvre des programmes de développement nationaux, continentaux et mondiaux.

133. Aussi, l'accessibilité et l'utilisation des données constituent également un défi majeur dans la sous-région en particulier et en Afrique en général en raison de problèmes d'ordre politique, d'infrastructures insuffisantes et d'un retard dans la technologie des données, ou encore par manque de capacités et de financements.

5.2. Défis relatifs aux systèmes nationaux de planification et de suivi évaluation des politiques publiques

134. Le Programme de développement durable 2030 servira de cadre à la transformation structurelle durable des économies des Etats. Cependant, malgré le nombre important de consultations entreprises jusqu'à présent, les implications opérationnelles des ODD doivent être pleinement intériorisées au niveau national et local. La mobilisation exigera des messages d'appropriation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation clairs, y compris sur la relation et les synergies entre les ODD et l'agenda 2063 (CEA, 2018).

135. Par ailleurs, pour assurer une mise en œuvre efficace des ODD, il faut impérativement parvenir à la mise en place d'un dispositif intégré de suivi-évaluation des deux agendas. Dans ce contexte, des consultations de suivi ciblées avec les ministères et les structures nationales de planification seront essentielles pour assurer une bonne compréhension des deux initiatives et de leurs synergies (CEA et al, 2016). Cette démarche permettra d'éviter que les pays naviguent sur deux tableaux de suivi-évaluation pour des objectifs et des indicateurs quasiment identiques. Ainsi, le rapport conjoint 2017 de la CEA, de la UA, de la BAD et du PNUD sur le développement durable en Afrique qui présente le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des ODD est parfaite matérialisation de l'application du cadre conjoint de suivi et évaluation des deux agenda 2030 et 2063.

136. Au niveau pays, un engagement fort au plus haut niveau est crucial pour imprimer la direction à suivre pour parvenir à une croissance économique durable et inclusive. De ce fait, un engagement politique fort guidé par un leadership national éclairé des décideurs politiques nationaux sera impérativement nécessaire.

137. une cohérence parfaite entre la priorisation sectorielle des interventions et la priorisation budgétaire dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement est aussi nécessaire. L'effectivité de dispositif institutionnels forts de coordination de la planification du développement sont nécessaires pour rassembler tous les acteurs étatiques et non étatiques pertinents autour des questions de développement durable et inclusif (Acemoglu et al, 2012, 2008).

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES.

138. Contrairement au rapport 2018 qui portait essentiellement sur les ODD, le rapport 2019 porte également sur l'évaluation des progrès des cibles correspondant de l'agenda 2063. A l'instar des rapports antérieurs, la disponibilité des données statistiques à mesure d'évaluer les progrès des indicateurs ODD pour les pays de l'Afrique de l'Ouest constitue l'une des limites majeures du présent rapport. D'où la contrainte limitative sur les nombre d'indicateur analysé, la mise à jour des données et le nombre de pays couverts pour chaque indicateur.

139. En dépit de ces contraintes sur la disponibilité des données, l'analyse des indicateurs ou proxy pour lesquelles les statistiques sont disponibles a permis d'avoir un

aperçu sur les effets des politiques publiques mise en œuvre par les Etats sur l'amélioration des principaux indicateurs économiques, sociaux et environnementaux. En effet, les Etats de l'Afrique de l'Ouest ont enregistré au cours de la dernière décennie des progrès encourageant dans le domaine de la santé maternelle et infantile, l'accès à l'eau potable, la promotion des énergies renouvelables et la création de la richesse traduit par l'expansion de la classe moyenne. Cependant le gap à combler continue de se creuser en matière de la lutte contre la pauvreté et la malnutrition ; de qualité de l'éducation ; d'inégalité genre et revenu, d'assainissement et habitats décents ; de préservation de la nature ; d'état civil et en matière de mobilisation des ressources internes. A côté ces contreperformance sectorielles, se dresse de manière transversale le déficit de financement des systèmes statistiques nationaux et d'autonomie des bureaux de nationaux de la statique.

140. Partant du développement qui précède, il est fait les propositions de recommandations de politiques suivantes :

- Renforcer les systèmes de collecte et de gestion des données en veillant notamment à accorder une grande priorité au financement des systèmes statistiques nationaux par les budgets nationaux
- Rationaliser et mettre en place une architecture institutionnelle efficace et propice à la promotion d'une stratégie de pilotage intégré et coordonné afin d'assurer une cohérence d'ensemble dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programme reflétant le caractère interdépendant des trois dimensions du développement durable
- Rendre contraignant et effective à tous les niveaux la culture de l'évaluation et de redevabilité dans la mise œuvre des politiques publiques
- Mettre en place des cadres nationaux harmonisés et intégrés de suivi des progrès de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable ;
- Définir et mettre en œuvre des réformes fiscales avec pour finalité l'amélioration du niveau de mobilisation des ressources internes pour le financement du développement ;
- Renforcer le leadership national au plus haut niveau pour parvenir à la mobilisation activement de l'ensemble des acteurs étatiques et non-étatiques ainsi que les partenaires techniques et financiers au tour des questions de développement durable et inclusif, notamment à travers la mise en œuvre des ODD et l'agenda 2063.

REFERENCES

- Acemoglu, D. and Robinson, J.A. 2008. "The role of institutions in growth and development", Working Paper #10. Commission on Growth and Development. Washington D.C. The World Bank.
- ___ . 2012. *Why nations fail? The origins of power, prosperity, and poverty*. New York: Crown Business, Crown Publishing Group.
- AfDB (African Development Bank). 2016. "African Economic Outlook 2016: Sustainable Cities and Structural Transformation", AfDB, 2016.
- ___ . 2018. West Africa Economic Outlook 2018 – Macroeconomic developments and poverty, inequality, and employment, Labor markets and jobs. Abidjan, Côte d'Ivoire.
- BAD (Banque Africaine de développement), OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2016. " Perspectives économies en Afrique".
- Bhada-Tata, Perinaz; Hoornweg, Daniel A. 2012. *What a waste? a global review of solid waste management (English)*. Urban development series knowledge papers; no. 15. Washington, D.C., The World Bank Group.
- CEA (Commission économique pour l'Afrique). 2010. Le cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, Addis-Abeba.
- ___ . 2017. "Integrating Agenda 2063 and 2030 Agenda for Sustainable Development into national development plans: Emerging Issues for African Least Developed Countries".
- ___ . 2018. " Progrès en Afrique de l'Ouest vers l'atteinte des cibles des ODD fixées en 2020 et 2025 et évaluation des capacités des systèmes statistiques nationaux". Bureau de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest, Mars 2018.
- ___ . 2018. "Voluntary National Reviews in Africa: Strategic Plan for Improving the Preparation, Reporting and Follow-up on VNRs.
- CEA, BAD, PNUD et CUA (Commission de l'Union Africaine). 2016. "OMD-Agenda 2063/ODD Rapport de transition 2016 : Vers une approche intégrée et cohérente du développement durable en Afrique", Septembre 2016.
- ___ . 2017. "Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable", Rapport sur le développement durable en Afrique, 2017.
- ___ . 2018. "Rapport sur le développement durable en Afrique : Vers un continent transformé et résilient". Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Union Africaine, Banque Africaine de Développement, Programme des Nations Unies pour le Développement, Novembre 2018.
- FAO (Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation). 2017. Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition. Le lien entre les conflits et la sécurité alimentaire et la nutrition : renforcer la résilience pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la paix.
- ICRW (International Center for Research on Women), UNICEF. 2015. "Child marriage, Adolescent pregnancy and Family formation in West and Central Africa", 2015.
- Mamoudou et Dimitri, (2019) " croissance économique dans la zone de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest : soutenabilité, durabilité et inclusivité, Revue Afrique et Développement, Volume XLIII, No. 2, 2018, pp. 1-34.
- Maurice Cusson et al. 2017, "Mille homicides en Afrique de l'Ouest", Juin 2017.

- Nicolai, S., Hoy, C., Bhatkal, T., and Aedy, T. 2016. Projecting progress: The SDGs in sub-Saharan Africa. London : Overseas Development Institute, 2016.
- OIT (Organisation Internationale du travail). 2018. "Emploi et questions sociales dans le monde", Tendances 2018.
- ONU (Organisation des Nations Unies). 2017. "Rapport sur les objectifs de développement durable dans le monde", Avril 2017
- __. 2018. "Rapport sur les objectifs de développement durable 2018". Rapport de suivi des progrès du Secrétaire Général des Nations Unies.
- PNUD .2010. Évaluation internationale : Que faut-il faire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ? PNUD, New York, juin, Disponible à l'adresse : www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/french/IA%20French.pdf.
- République de Côte d'Ivoire. 2015. Comité Technique du Conseil National pour la Nutrition, Analyse de la situation nutritionnelle en Côte d'Ivoire. Juillet 2015
- UNICEF (United Nations Children's Fund). 2013. "Female Genital Mutilation/Cutting: A statistical overview and exploration of the dynamics of change", UNICEF, 2013.
- __. 2014. "Ending Child Marriage: Progress and prospects", UNICEF, New York, 2014.
- __. 2015. "A Profile of Child Marriage in Africa", UNICEF, New York, 2015.
- __. 2017. "Achieving a Future without Child Marriage: Focus on West and Central Africa", UNICEF, New York, 2017.
- __. 2017. "State of the World's Children", UNICEF, 2017.
- __. 2018. "Global Databases: Female Genital Mutilation/Cutting (FGM/C)", UNICEF, 2018.
- UNECA (United Nations Economic Commission for Africa). 2009. "Africa Review Report on Waste Management", UNECA, 2009.
- UN-HABITAT (United Nations Human Settlements Programme). 2016. "Slum Almanac 2015-2016: Tracking Improvement in the Lives of Slum Dwellers", UN-HABITAT, 2016.
- UNDESA (United Nations, Department of Economic and Social Affairs). 2018. "World Population Prospects: The 2018 Revision", UNDESA, Population Division, 2018.